

# 2009 2010

Rapport d'activités



Association des centres jeunesse du Québec



Le monde de l'Association des centres jeunesse du Québec



# Table des matières

Lexique et conseil d'administration	2
Le mot du président et du directeur général	3
<b>QUALITÉ</b>	4
Adhésion au modèle intégré de la gestion des risques	6
Audit de sécurité de PIJ	10
Cadre de référence en attachement	5
Cadre de référence en matière de négligence	5
Cadre de référence en matière de la qualité des services	6
Cadre de référence en soutien à l'organisation des services aux jeunes hébergés dans les centres jeunesse et souffrant de troubles mentaux	4
Cadre de référence sur la gestion des médicaments en centre jeunesse	6
Cadre de référence « Un projet de vie, des racines pour la vie »	7
Demandes de changements PIJ	10
Des amendements proposés à la LSJPA touchant les adolescents contrevenants	7
Évaluation de l'application de la LSJPA	8
Évaluation de l'implantation et des effets de la nouvelle LPJ	4
Générateurs de données statistiques	9
Gestion fondée sur les indicateurs de suivi clinique	5
Gouvernance de PIJ/SIRTF	10
Guide et répertoire sur les outils cliniques en centre jeunesse	5
Indicateurs financiers	9
Journées d'étude et journée des juristes en droit de la jeunesse et formation	6
La banque de données communes	9
La grille d'orientation	8
Le projet provincial sur l'attachement des 6-12 ans hébergés	4
Les normes architecturales en centre de réadaptation	8
L'hébergement en unité d'encadrement intensif	8
L'Offre de service Jeunes en difficulté	4
Modèle d'appréciation de la performance	5
Positionnement technologique sur l'infrastructure de PIJ	10
Programme Qualification des jeunes	9
Projet de loi no 67 sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)	6
Protocole suicide et santé mentale	8
Refonte de PIJ/SIRTF	10
Régime de représentation des ressources intermédiaires et de type familial (PL-49)	10
Registre des enfants signalés	10
Réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ)	6
Révision du régime québécois d'adoption	8
Révision des centres d'activité	9
S'occuper des enfants (SOCEN)	7
Soutenir la recherche en vue de qualifier l'intervention	6
Systèmes d'information	9
Voyage d'études à Londres	8
<b>COHÉSION</b>	11
Accès à l'information	11
Antécédents et retrouvailles	12
Avis et normes	11
Calcul des peines	12
Contribution financière au placement (CFP)	12
Journées d'appropriation CJ – OJA	12
Le cadre de référence sur l'utilisation des mesures disciplinaires à l'égard des enfants	12
Les fugues des jeunes hébergés dans les ressources des centres jeunesse	12
Modalités administratives relatives à la politique et aux procédures de transfert intercentres jeunesse	12
Outils pour la réévaluation des ressources intermédiaires	11
Politique et procédures de transfert intercentres jeunesse	12
Révision des processus et des procédures d'inscription des postulants à l'adoption	12
Secteur accès à l'information	11
Soutien à l'implantation des modifications de la LPJ	11
Standards de pratique des Commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS)	11
Système de soutien à la pratique (SSP)	12



<b>IMAGE</b>	13
Bilan annuel DPJ-DP	13
Congrès de l'ACJQ 2010 : Jeunesse en tête	13
Au-delà du risque : les besoins de développement	13
La Semaine des centres jeunesse	14
Le bottin des experts	14
Les centres jeunesse et les médias	14
Les médias en 2009-2010	14
Mission en Algérie	15
Tournée éditoriale 2009-2010	14
Une Route sans fin	15
<b>PARTENARIAT</b>	16
Accès à l'éducation	17
Accords de niveaux de service	18
Adoption internationale	18
Collecte de fonds du réseau Corus	17
Corbeil Électroménagers et la cause	17
Entente de collaboration CJ-OJA	18
Événements et réalisations	19
Fonds de soutien à l'adoption	18
La campagne sociétale Bien grandir	19
Secrétariat à la jeunesse	19
La collaboration scientifique avec les partenaires canadiens, américains et européens (LBEC, American Humane, ONED, OEJAJ)	16
La situation des enfants autochtones	16
La Tablee des chefs	17
Oprération Noël TVA	17
Plan de cheminement vers l'autonomie	16
Projet d'étude sur la santé des adolescents hébergés en centre jeunesse	18
Projets-pilotes de médiation pénale	18
Protecteur du citoyen	16
Protocole d'entente SCC - CNLC - ACJQ	18
Rapports avec les ordres professionnels	17
Regroupement des médecins et des infirmières	18
Secteur Expertise et médiation	16
Un pont vers demain avec l'Union des municipalités du Québec	17
<b>MAIN-D'ŒUVRE</b>	20
Code des professions et de la professionnalisation de la main-d'œuvre	21
Interventions de l'ACJQ auprès des conseillers en orientation	20
La continuité du PNF	21
La relève au congrès 2010	20
Le Centre de formation	21
L'identification des meilleures pratiques de rétention	20
Mémoire de l'ACJQ sur les balises encadrant les demandes d'accommodement (PL-94)	21
Négociations dans le secteur de la santé et des services sociaux	20
Prends ta place... dans la vie d'un jeune	20
Liste des publications et des activités	23
États financiers	24
Répartition du personnel des centres jeunesse	26
Le personnel de l'Association	27
Signalements, interventions et services dans l'ensemble des centres jeunesse du Québec	28

## LEXIQUE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACJQ :	Association des centres jeunesse du Québec
ACRDQ :	Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec
AETMIS :	Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé
AIDES :	Action intersectorielle pour le développement des enfants et leur sécurité
AOSAE :	Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance
AQESSS :	Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux
ASSTSAS :	Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales
COAMF :	Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale
CDPDJ :	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CFP :	Contribution financière au placement
CHQ :	Corporation d'hébergement du Québec
CLPOS :	Commissaire locaux aux plaintes et à la qualité des services
CNPC :	Centre national de prévention du crime
CPNSSS :	Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux
CSSS :	Centre de santé et de services sociaux
CNLC :	Commission nationale des libérations conditionnelles
CREF :	Centre de recherche sur l'enfance et la famille
DGFC :	Direction générale de la formation continue de l'Université Laval
ENAP :	École nationale d'administration publique
ETRE :	Effets des traumatismes relationnels chez les enfants
EGIPPS :	Évaluation globale et intégrée de la performance des systèmes de santé
ETV :	Évaluation transmission vérification
FFAQ :	Fédération des familles d'accueil du Québec
FQRSC :	Fonds de recherche sur la société et la culture
GRAVE-ARDEC :	Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants et Alliance de recherche en développement des enfants dans leur communauté
ICBE :	Inventaire concernant le bien-être de l'enfant
INESSS :	Institut national d'excellence en santé et services sociaux
LAC :	Looking After Children
LBEC :	Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada
LPJ :	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA :	Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
LSSSS :	Loi sur les services de santé et les services sociaux
MSSS :	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OEJAJ :	Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Belgique
OJA :	Organismes de justice alternative
ONED :	Observatoire national de l'enfance en danger, France
PAI-I :	Programme d'accueil et d'intégration des nouveaux intervenants
PEBDC :	Projet d'exploitation de la banque de données communes
PCA :	Plan de cheminement vers l'autonomie
PIJ :	Programme d'information jeunesse
PNF :	Programme national de formation
PQJ :	Programme qualification des jeunes
RISQ :	Réseau d'informations scientifiques du Québec
ROCAJ :	Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
ROJAJ :	Regroupement de justice alternative du Québec
RTS :	Réception et traitement des signalements
RRQ :	Régie des rentes du Québec
REEE :	Régime enregistré d'épargne-études
RUIJ :	Réseau universitaire intégré jeunesse
SAI :	Secrétariat à l'adoption internationale
SAJ :	Stratégie d'action jeunesse
SCC :	Service correctionnel du Canada
SCJ :	Service clientèle jeunesse
SIRTF :	Système d'information sur les ressources intermédiaires et de type familial
SOCEN :	S'occuper des enfants
SSP :	Système de soutien à la pratique
UMQ :	Union des municipalités
UQAM :	Université du Québec à Montréal

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC  
2009-2010

### COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT **JEAN-NIL THÉRIAULT**, représentant  
Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT **RENÉ BROUILLETTE**, président  
Les Centres jeunesse de Lanaudière

2<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE **KAREN POTTER-BIENVENU**, représentante  
Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw

TRÉSORIER **MICHEL ROY**, représentant  
Les Centres jeunesse de l'Outaouais

CONSEILLER **RICHARD DESCHÊNES**, représentant  
Les Centres jeunesse Chaudière-Appalaches

SECRÉTAIRE D'OFFICE **JEAN-PIERRE HOTTE**, directeur général  
Association des centres jeunesse du Québec

### AUTRES ADMINISTRATEURS

#### MEMBRES RÉGULIERS

**GHISLAIN GIRARD**, représentant  
Le Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean

**SIMON LEMAY**, président  
Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire

**PIERRETTE ROUILLARD**, représentante  
Le Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec

**PAULINE LEFEBVRE**, présidente  
Centre jeunesse de l'Estrie

**MIREILLE MÉTELLUS**, représentante  
Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

**LOUIS VINCENT**, représentant  
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue

**RENÉE GAGNÉ**, présidente  
Centre jeunesse Côte-Nord

**ROBERT NICOLAS**, président  
Le Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles

**ROLAND PLANTE**, représentant  
Centre jeunesse de Laval

**MICHEL COUTURE**, président  
Centre jeunesse des Laurentides

**PAUL ST-ONGE**, représentant  
Centre jeunesse de la Montérégie

#### MEMBRES DE LA CONFÉRENCE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX

**LISE BERNATCHEZ**, directrice générale  
Le Centre jeunesse Gaspésie/Les-Îles

**CAMIL PICARD**, directeur général  
Centre jeunesse de la Montérégie

#### MEMBRES COOPTÉS

**SIMON GAGNÉ**  
Heenan Blaikie

**CLAUDE GAGNON**  
BMO – Groupe financier

**DOMINIQUE LEBEL**

Jean-Nil Thériault, *président*  
Jean-Pierre Hotte, *directeur général*



## Le mot du président et du directeur général

L'année 2009-2010 marque la seconde année de la planification stratégique 2008-2013 pour l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ).

Cette année ne fait pas exception, de nombreuses réalisations sont engagées et des actions concrètes sont mises en place en regard de chacun des 5 défis : qualité, main-d'œuvre, partenariat, cohésion et image. Ce dernier défi étant axé sur la cause des jeunes en difficulté, un défi qui contribue à créer une synergie exceptionnelle pour l'ensemble de notre planification stratégique.

D'ailleurs, en regard de ce défi centré sur la cause des jeunes en difficulté, nous pouvons être heureux des nombreuses initiatives amorcées avec plusieurs partenaires de la société civile. Qu'il s'agisse des collectes de fonds réalisées pour mieux venir en aide aux jeunes des centres jeunesse par la voie de reportage d'Harold Gagné à TVA (Noël TVA), par les stations de radio du réseau Corus à travers le Québec ou encore par l'Union des municipalités du Québec ou du projet « Opération Père Noël ». Cette initiative de Normand Brault en collaboration avec l'ACJQ et des centres jeunesse a permis de recueillir 3 000 cadeaux pour des enfants à Noël. Nous ne pouvons qu'être heureux de ces gestes extraordinairement importants pour les enfants ayant eu moins de chance dans la vie. Au cours de cette année, l'ACJQ a aussi, en collaboration avec la Tablée des chefs, organisé une soirée de collecte de fonds au Centre Bell, pour aider le projet de soutien à l'autonomie alimentaire des jeunes quittant les centres jeunesse.

Le directeur général de l'Association est membre du groupe sur la persévérance scolaire présidé par M. Jacques Ménard, président de BMO. Ce groupe a publié un rapport qui a largement alimenté les débats et conscientisé la population à l'importance de contrer le décrochage scolaire au Québec. L'ACJQ a amorcé, au cours de la dernière année, un projet de collaboration avec La Capitale, afin de doter les jeunes enfants en protection de la jeunesse d'un régime épargne-études. Il devrait contribuer à mieux soutenir ces jeunes à l'adolescence et mettre davantage de chances de leur côté pour réussir leurs études.

L'ACJQ contribue à donner une voix aux enfants du Québec en se positionnant à plusieurs occasions sur la place publique afin de faire progresser la situation des enfants et des jeunes en difficulté. Que ce soit par notre présentation en commission parlementaire sur l'avant-projet de loi sur l'adoption au Québec ou par notre prise de position au comité étudiant le projet de loi fédéral C-4, Loi sur le système de justice pénale pour adolescent.

L'Association a également organisé avec de nombreux partenaires, notamment des milieux communautaires et universitaires, un colloque international sur l'épineuse question du passage à la vie adulte pour les jeunes à risque, dont font partie un grand nombre de jeunes à qui les centres jeunesse viennent en aide. Ce colloque a réuni plus de 600 personnes à travers le Canada et de plusieurs autres pays. Il a permis des échanges fructueux et l'amorce de collaboration tout en met-

tant en évidence l'importance cruciale de mieux soutenir les jeunes quittant les centres jeunesse à l'âge de 18 ans, ce qui représente pour eux un défi colossal !

Nous avons aussi, au cours de la dernière année, défendu la nécessité de donner une place importante aux services sociaux et notamment aux services pour les jeunes et les familles en difficulté, lors de la commission parlementaire visant à créer l'Institut d'excellence en santé et services sociaux au Québec (INESSS).

Bien entendu, nous avons poursuivi de façon intensive le soutien aux centres jeunesse du Québec, afin d'améliorer la qualité des interventions, d'améliorer la performance de notre réseau, et de construire des partenariats de plus en plus solides et efficaces, tout en étant très soucieux de la construction d'une cohésion toujours plus forte au niveau de nos pratiques d'une région à l'autre. Le présent rapport fait d'ailleurs état de nombreuses réalisations dont nous pouvons être fiers. Celles-ci illustrent bien le dynamisme et l'énergie de notre réseau, sans oublier la qualité exceptionnelle de l'engagement du personnel y travaillant et des nombreux bénévoles qui contribuent, entre autres, par leur présence à nos conseils d'administration.

Nous pouvons notamment souligner l'obtention de 320 nouvelles places pour le programme PQJ (Qualification des jeunes) dans le cadre de la nouvelle Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, ainsi que la reconduction du soutien financier pour assurer la continuité des équipes de prévention en risque suicidaire en centre jeunesse pour les 5 années couvertes par la stratégie d'action jeunesse. Il convient également de rappeler les nombreuses formations rendues disponibles par notre Centre de formation : sur le cadre de référence en projet de vie, sur l'implantation des nouvelles réalités en regard du recours à l'encadrement intensif, sur la préparation du soutien pour nos nouveaux intervenants par la mise en place d'un programme d'accueil et de l'intégration de ceux-ci d'une durée de 8 jours et autres. Le soutien à nos membres dans l'implantation de la LPJ révisée, le développement de cadres de référence pour assurer la mise en place des meilleures pratiques que ce soit en matière de négligence, de troubles de santé mentale ou de l'intervention en lien avec les troubles de l'attachement, reflètent aussi une contribution significative de l'ACJQ à l'amélioration de l'aide à apporter aux jeunes et aux familles en grande difficulté au Québec.

En terminant, nous tenons à remercier le personnel de l'Association ainsi que les membres de notre conseil d'administration pour leur dévouement exemplaire et la qualité de leur contribution.

Danielle Souriac, *responsable administrative*  
Céline Boivin, *technicienne*  
Danielle Carrier, *adjointe administrative*  
Christiane Côté, *agente administrative*  
Isabelle Vohoang, *technicienne*



Elles ont le sens de l'administration



# Qualité

## Le projet provincial sur l'attachement des 6-12 ans hébergés

Misant sur les travaux du Centre jeunesse de Laval et de l'ASSTSAS, l'Association des centres jeunesse du Québec a vu, dans le cadre de son centre de formation, à l'élaboration d'un curriculum basé spécifiquement sur les principes de l'attachement. Le titre de cette formation est : *Pour une pratique centrée sur la théorie de l'attachement* (PNF Réadaptation, Module 401). D'une durée de trois jours, cette formation a été donnée, au cours de la dernière année, à 242 personnes de 5 centres jeunesse. Le contenu est très apprécié, car il permet de décoder les comportements des enfants et de faire jouer au milieu d'accueil le rôle de pôle de sécurité, répondant ainsi aux besoins de proximité, soutenant l'exploration et valorisant mieux les enfants hébergés. En créant un milieu stable et prévisible et en modulant la proximité et la distance, on fournit aux enfants l'occasion de vivre une expérience d'attachement plus sécurisante. Les impacts sur les pratiques sont remarquables : les comportements perturbateurs se transforment graduellement en recherche de proximité et la centration sur les besoins diminue radicalement les recours à l'isolement et à la contention.

## Évaluation de l'implantation et des effets de la nouvelle LPJ

L'Association des centres jeunesse du Québec a participé aux réflexions des chercheurs afin de guider les travaux dans l'évaluation de la nouvelle LPJ. Elle a également participé aux comités de suivi du FQRSC lors des dépôts des 2 rapports intérimaires de l'équipe de recherche. Ce projet de recherche évalue l'impact des nouvelles dispositions de la Loi (LPJ) sur les objectifs poursuivis par ces changements, c'est-à-dire une plus grande capacité du système de protection à répondre aux besoins des enfants dont la sécurité ou le développement est compromis en assurant la stabilité de leurs conditions de vie. Cette recherche évalue donc l'implantation et la mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives dans le réseau de la protection de la jeunesse au Québec ainsi que leur impact sur la stabilité et les conditions de vie des enfants placés.

L'ACJQ a également collaboré avec la CDPDJ afin de soutenir cet organisme dans la réalisation de son mandat d'évaluation de la LPJ. L'évaluation portera davantage sur l'implantation des nouvelles règles en matière d'encadrement intensif et aussi de l'accès aux services en complémentarité avec les centres jeunesse. Ces 2 rapports devraient être déposés devant l'Assemblée nationale à l'automne 2010.

## Cadre de référence en soutien à l'organisation des services aux jeunes hébergés dans les centres jeunesse et souffrant de troubles mentaux

Un cadre de référence en soutien à l'organisation des services aux jeunes hébergés dans les centres jeunesse et souffrant de troubles mentaux a été développé par les membres d'un comité intertable, soit

les directeurs des services professionnels et de la qualité des services et les directeurs des services à la clientèle et adopté au mois de juin 2009. Ce cadre se base sur les recommandations, en lien avec la réadaptation des jeunes présentant des troubles mentaux, formulées dans le Plan d'action en santé mentale 2005-2010 du ministère de la Santé et des Services sociaux et par le comité de travail sur la santé mentale des jeunes suivis par les centres jeunesse du Québec (MSSS, 2007).

Il est rédigé dans une vision de réadaptation et de protection en vertu des missions légales (LSSSS, LPJ, LSJPA). La santé mentale se travaille en partenariat dans une logique de soins partagés. L'ensemble des partenaires devrait viser à soutenir les ressources de réadaptation interne des centres jeunesse pour mieux prendre soin de cette clientèle. Dans ce contexte, ces dernières donnent des services en collaboration avec les intervenants du service psychosocial et les partenaires. Les intervenants des centres jeunesse travaillent auprès des jeunes présentant des troubles mentaux avant, pendant et après l'épisode de réadaptation et à tous ces moments auprès des parents et des familles de ces jeunes. Le cadre priorise le soutien à l'organisation des services auprès de ces jeunes hébergés dans nos établissements et souffrant de troubles mentaux tout en considérant leurs besoins de traitements individualisés.

## L'Offre de service Jeunes en difficulté

L'Association des centres jeunesse du Québec a participé activement aux travaux du comité directeur sur l'implantation de l'Offre de service Jeunes en difficulté, travaux présidés par le MSSS. L'organisation de 2 journées d'appropriation du contenu de cette offre de service, regroupant des représentants des 16 centres jeunesse, des 95 CSSS, de l'ACJQ, de l'AQESSS, du MSSS et des agences, fut l'un des faits saillants des travaux de ce comité au cours de la dernière année. Le but était de cibler et de prioriser des défis à relever avec nos partenaires des CSSS.

L'ACJQ a aussi participé aux travaux de différents comités en lien avec les cibles prioritaires de qualité de l'offre de service, notamment le comité sur les indicateurs, celui sur les 51 indicateurs de l'évaluation de la LPJ et celui sur le suivi psychosocial en CSSS. Le premier comité a comme mandat d'examiner toutes propositions d'indicateurs et de faire des recommandations au MSSS sur le choix et les définitions des indicateurs présentés. Les membres du comité sur l'évaluation de la LPJ ont commenté certaines des 51 fiches techniques développées par le MSSS. Le but de ces travaux est de s'assurer que la définition représente bien l'indicateur, que les données sont accessibles dans PIJ et que la manière de les calculer donnera bien l'information voulue. Le mandat du dernier comité est l'élaboration d'un cadre de référence national sur le suivi psychosocial dans les centres de santé et de services sociaux pour les jeunes en difficulté afin de cibler et de prioriser des défis à relever, avec nos partenaires des CSSS.

### **Cadre de référence en matière de négligence**

Le cadre de référence en matière de négligence a été adopté en juin 2009. Ce cadre identifie, en fonction des meilleures pratiques reconstruites, les interventions à privilégier dans les situations de négligence, les balises communes ainsi que les composantes incontournables des programmes où les centres jeunesse devraient s'inscrire sans spécifier les détails de l'intervention. Les principes de base sont les suivants : une approche multidimensionnelle axée sur la communauté et tenant compte de la situation de pauvreté et des besoins concrets des familles négligentes; des actions s'adressant à tous les membres de la famille; la contribution d'une équipe multidisciplinaire dans le cadre d'interventions intégrées, complémentaires et continues et en collaboration étroite avec les CSSS et les milieux communautaires; la présence d'un intervenant-pivot dédié, garant du suivi, de la complémentarité et de la continuité.

### **Guide et répertoire sur les outils cliniques en centre jeunesse**

La Table des directeurs des services professionnels et de la qualité des services a mis en place un comité, composé des directeurs des services professionnels et de la qualité des services et conseillers-cliniques, visant la mise à jour de « L'Avis sur les outils cliniques recommandés en centre jeunesse, 2001 ». À la suite des travaux des membres du comité, un guide et un répertoire ont été élaborés et adoptés à l'automne 2009. Ce guide vient situer le rôle de ces outils, de même que les diverses exigences devant présider à leur utilisation adéquate et à leur implantation fructueuse. Il sert d'introduction au Répertoire des outils cliniques en centre jeunesse. Ce répertoire propose les outils les plus appropriés pour les divers secteurs de pratique aux centres jeunesse et aux intervenants, selon leurs besoins, leurs fonctions ou leurs préoccupations, de façon conviviale à partir d'une base de données. Le Répertoire se compose d'outils cliniques validés pouvant contribuer à soutenir l'analyse rigoureuse d'une problématique, à établir des cibles pertinentes d'action, à favoriser une meilleure intervention ou à en mesurer les effets.

### **Cadre de référence en attachement**

Depuis un bon nombre d'années, les pratiques auprès des enfants et des jeunes en difficulté s'inspirent, sous différentes formes, de la théorie de l'attachement. Dans les dernières années, nous avons vu émerger, dans plusieurs centres jeunesse, des modes d'évaluation, des modèles d'intervention, de même que certaines formations basées ou inspirées de la théorie de l'attachement. On retrouve aussi des références aux travaux de plusieurs chercheurs et des cliniciens du domaine de l'attachement. Un comité intertable, les directeurs des services professionnels et de la qualité des services, les directeurs de la protection de la jeunesse et les directeurs des services à la clientèle, a donc élaboré un cadre de référence sur les meilleures pratiques en attachement ainsi que les balises pour la formation et le choix de programme. Ce cadre présente l'attachement comme une dimension « transversale » qu'on devrait retrouver dans les différents secteurs clés de l'intervention des centres jeunesse, car la théorie de l'attachement éclaire les dimensions relationnelles ainsi que la régulation émotionnelle. Ce cadre a été adopté par la Conférence des directeurs généraux et un plan de mise en œuvre sera déployé au cours des prochaines années.

### **Modèle d'appréciation de la performance**

Un comité ad hoc issu de la Conférence des directeurs généraux s'est rencontré pour étudier les différentes définitions et les différents modèles d'appréciation de la performance existants sur le continent nord-américain : l'Organisation mondiale de la santé, le centre Chapin Hall

de Chicago, et la Matrice canadienne d'indicateurs de protection de la jeunesse. Revue de littérature à l'appui, le choix d'une définition axée sur la pertinence des services et d'un modèle d'appréciation de la performance centrée sur les finalités a été proposé et présenté à différentes instances. Ces instances sont : la Conférence des directeurs généraux, la Table des directeurs des services professionnels et de la qualité des services, le Comité provincial sur les indicateurs jeunes en difficulté, la Direction scientifique de l'AETMIS et le bureau du sous-ministre adjoint associé aux services sociaux. La suite des travaux se poursuivra avec notamment le Colloque des C. A. des centres jeunesse.

### **Gestion fondée sur les indicateurs de suivi clinique**

L'une des pièces principales de la recherche d'un modèle d'appréciation de la performance réside dans le projet « Gestion fondée sur les indicateurs de suivi clinique ». Il consiste en une démarche d'appropriation, de définitions théoriques et opérationnelles d'au moins quatre indicateurs : récurrence, taux de placement, durée de placement et déplacement d'impacts des services sur les enfants et leur famille, par des gestionnaires de centres jeunesse en collaboration avec une équipe de recherche ayant développé une expertise dans le domaine.

La phase I de ce projet, d'une durée d'un an (2009-2010), s'est déroulée avec succès. Cette première phase de travaux s'inscrit dans une stratégie de mobilisation des connaissances et faisait suite à une démarche réalisée aux Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw. L'appropriation des définitions, l'interprétation des résultats, les discussions autour des comparaisons entre les sites et le transfert de connaissances, bien qu'elles viennent à peine d'être entreprises, laissent déjà présager l'émergence d'une culture de gestion basée sur des données fiables, valides et comparables.

Pour l'exercice 2009-2010, le projet réunissait les six partenaires suivants : l'Association des centres jeunesse du Québec, le Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill (CREF), les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, le Centre jeunesse Chaudière-Appalaches, le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire et le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire. Ce partenariat était une initiative de l'ACJQ et a été rendu possible grâce à son fonds de recherche.

Pour l'année 2010-2011, ce projet se poursuit dans 11 centres jeunesse du Québec et 3 indicateurs s'ajoutent à cette démarche (l'expérience au Tribunal, taux LSJPA et retards scolaires). Les centres jeunesse participants ont maintenant accès à un manuel technique permettant de reproduire les statistiques descriptives dans leur établissement et de mettre à jour les tableaux avec les données de l'année en cours. Également, des analyses secondaires peuvent être faites par l'équipe de recherche afin d'expliquer un peu plus les données obtenues concernant les différents indicateurs.

L'ACJQ a également participé aux démarches de trois centres jeunesse toujours en lien avec l'idée du développement d'un modèle d'appréciation de la performance. Ainsi, les Centres jeunesse des Laurentides et de Lanaudière, soutenus par les agences de ces régions, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Groupe-conseil stratégie et performance du Cabinet Raymond Chabot Grant Thornton, ont développé et expérimenté une méthode d'analyse de la performance intégrant les notions de productivité, de pertinence, d'efficacité et de trajectoire de services. L'un des apports de cette démarche consiste à mesurer des coûts d'épisode de services et par le fait même contribue à mieux mesurer l'efficacité de nos pratiques. Une équipe de recherche de l'agence, en collaboration avec le Centre jeunesse de la Montérégie et les CSSS de cette région, ont dévelop-

pé des indicateurs selon les quatre dimensions du modèle ÉGIPSS suivantes : adaptation, atteinte des buts, maintien des valeurs et production. L'ACJQ s'est intéressée à ces travaux qui furent présentés à la Conférence des directeurs généraux. Cette démarche apporte une dimension intéressante au niveau de l'organisation et de la gestion des services en lien avec un souci de performance axée sur des résultats.

Toutes ces démarches ont permis la réalisation des prémisses d'un modèle global d'appréciation de la performance en centre jeunesse réunissant les différents modèles. Ce dernier, novateur et prometteur, a été soumis au sous-ministre de la Santé et des Services sociaux. Bref, la qualité des services doit demeurer un enjeu crucial dans une perspective de recherche d'efficacité. Nos travaux ont été guidés par ces dimensions.

### **Adhésion au modèle intégré de la gestion des risques**

Les gestionnaires des risques et les directeurs des services professionnels et de la qualité des services ont participé aux travaux de la Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux en ce qui concerne l'adaptation, à notre réseau, d'un modèle de gestion intégrée des risques. Les centres jeunesse du Québec ont décidé d'y adhérer et de poursuivre leur engagement dans l'élaboration du guide de gestion intégrée. Ce modèle propose une approche positionnant la gestion des risques au niveau stratégique et s'inspire d'un référentiel reconnu et éprouvé. Il permet également d'établir des liens explicites entre les activités de gestion des risques et les différentes exigences normatives (loi, agrément, etc.). Finalement, il inclura des outils concrets et adaptables pour réaliser les activités de base en gestion des risques et permettra aux établissements d'en mesurer leur performance.

### **Réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ)**

Au niveau de la recherche, l'Association des centres jeunesse du Québec a participé aux comités de pilotage et de coordination du RUIJ. L'ACJQ et les directeurs des services professionnels et de la qualité des services ont collaboré à différents travaux du RUIJ dont la collection numérique jeunesse, l'inventaire des activités universitaires en centre jeunesse, les démarches pour que chaque centre jeunesse adresse les demandes de recherche au comité éthique de l'un des deux centres jeunesse – Institut universitaire, le lancement du RUIJ lors des journées sur l'Offre de service « Jeunes en difficulté » du MSSS et l'organisation d'une journée phare qui se déroulera en 2011.

### **Soutenir la recherche en vue de qualifier l'intervention**

L'Association des centres jeunesse du Québec participe à différents comités de suivi de projets de recherche du ministère de la Santé et des Services sociaux (programme ETRE, projet de médiation, programme de soutien aux jeunes parents) et du Centre national de prévention du crime (programme AIDES). Elle travaille en partenariat avec les chercheurs du GRAVE-ARDEC, du RISQ et des Instituts universitaires des centres jeunesse.

### **Cadre de référence en matière de la qualité des services**

Certains membres de la Table des directeurs des services professionnels et de la qualité des services ont collaboré à l'élaboration d'un cadre de référence en matière de la qualité des services. Dans un premier temps, une recension et une consultation des écrits en provenance de documents produits par les conseils d'agrément québécois, canadien et européen et de politiques sur l'amélioration de la qualité des services rédigés par certains centres jeunesse furent réalisées. Ensuite, le cadre fut rédigé et adopté. Il aborde les thèmes suivants :

les références historiques d'une démarche de qualité, les définitions, le leadership, le sens, les principes, le système d'agrément du Québec ainsi que la mise en œuvre. Les comités des directeurs des centres jeunesse du Québec aborderont le cadre de référence à l'automne 2010, pour ensuite le faire adopter par la Conférence des directeurs généraux des centres jeunesse.

### **Cadre de référence sur la gestion des médicaments en centre jeunesse**

À la suite du dépôt du rapport sur la médication, un comité composé de représentants du Comité des gestionnaires des risques, de la Table des directions des services professionnels et de la qualité des services, de la Table des directeurs aux services à la clientèle, du Comité des présidents de conseil multidisciplinaire, du Regroupement des médecins et des infirmières en centre jeunesse a été mis sur pied. Le comité a comme mandat de rédiger un cadre de référence afin d'uniformiser les pratiques et de dresser des balises communes, et ce, à partir de standards reconnus, de politiques, de procédures existantes et des données de recherche. Les travaux ont bien débuté et se poursuivront durant l'année 2010-2011.

### **Projet de loi no 67 sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)**

La Commission de la santé et des services sociaux a invité l'Association des centres jeunesse du Québec à déposer un mémoire dans le cadre des consultations sur la création de l'INESSS. L'ACJQ a présenté son mémoire le 14 janvier 2010 à l'Assemblée nationale. D'entrée de jeu, l'ACJQ accueille favorablement ce projet de loi qui reprend la majorité des recommandations qu'elle avait effectuées à l'automne 2008 auprès du comité d'implantation de l'INESSS dirigé par M. Claude Castonguay. L'ACJQ s'est dite satisfaite quant à l'ouverture qui est faite aux services sociaux dans le projet de loi qui a finalement été adopté au printemps 2010. Elle a manifesté le désir de voir le volet social prendre sa place dans la création de ce nouvel organisme et a offert son expertise et sa collaboration, ainsi que celle des deux Instituts universitaires, dans les travaux à venir.

### **Journées d'étude et journée des juristes en droit de la jeunesse et formation**

Ces journées d'étude ont connu un franc succès en 2009 avec la participation de 260 personnes. En cette année d'introduction par le Barreau de la formation permanente obligatoire pour les avocats, cet événement revêtait une importance accrue et s'est transformé pour permettre une journée entière ouverte à tous les juristes en droit de la jeunesse. La formation des avocats étant au cœur des préoccupations du Comité des contentieux, des démarches ont été effectuées auprès du Barreau afin d'assurer une formation la plus accessible et la moins coûteuse possible pour les avocats des contentieux. Ainsi, les journées d'étude ont permis de faire bénéficier aux participants de 16 heures de formation continue obligatoire reconnue par le Barreau et plus encore pour les conférenciers. La formation du PNF sur les projets de vie a également permis aux avocats de cumuler 13 heures de formation reconnue pour les participants et le maximum possible de 30 heures aux formateurs.

Le Comité des contentieux sera encore pour l'année qui vient, à développer des formations en collaboration avec le Barreau, notamment des formations à l'interne permettant le transfert des connaissances tout en assurant le respect des obligations professionnelles en cette matière.

Jean Boislard, *directeur-conseil*  
Jean Boudreau, *directeur-conseil par intérim*  
Myriam Cordellier, *agente administrative*



## Des gens bien de service

### S'occuper des enfants (SOCEN)

L'approche SOCEN se définit à partir de trois composantes, elle est d'abord une approche offrant une vision particulière du développement de l'enfant. Elle repose sur un cadre d'analyse à l'intérieur duquel interagissent trois axes indissociables, les besoins de l'enfant, les capacités parentales à satisfaire ces besoins et les facteurs familiaux et environnementaux susceptibles d'influencer les réponses à ces besoins. Elle fournit un cadre de travail et des outils permettant de dresser un portrait rigoureux de la situation de l'enfant et de ses conditions de vie et des actions à poser afin de les optimiser.

Le but de l'approche SOCEN est d'améliorer les expériences et les conditions de vie actuelles de l'enfant de façon à promouvoir son développement optimal et à développer sa résilience. Cette approche est implantée graduellement au Québec depuis 2004. D'ici 2012, tous les centres jeunesse implanteront l'approche SOCEN.

L'année 2009-2010 fut marquée par la consolidation de la coordination provinciale de l'implantation avec son entrée en fonction en juillet 2009. Dès lors et à partir des expériences vécues par les quatre établissements ayant participé au projet pilote d'implantation entre 2004 et 2008, l'attention a été portée à la structuration de la démarche, à la clarification des rôles et des responsabilités des acteurs, à la production d'outils de référence pour soutenir les centres jeunesse dans leur projet d'implantation ainsi qu'à la formation de nouveaux formateurs en vue de répondre aux besoins des centres jeunesse qui s'ajoutent annuellement. Au terme de l'année, huit centres jeunesse implantent activement l'approche et quatre nouveaux amorcent la planification de leur projet d'implantation.

La formation a suscité une réflexion ayant mené à l'élaboration de la version québécoise de l'approche SOCEN telle que décrite sommairement au premier paragraphe de ce texte. La formation doit être revue à la lumière de cette nouvelle conception et un manuel du formateur est attendu dès l'été 2010. Une troisième journée de formation approuvée par les directeurs des services à la clientèle sera disponible dès l'automne prochain. Une activité de mise à jour portant sur l'utilisation des données de la recherche conduite entre 2004 et 2008 et sur les conditions d'implantation et les effets chez les enfants, les familles d'accueil et les intervenants est en cours de validation et sera aussi disponible dès l'automne.

La promotion de l'approche a également fait l'objet d'une attention soutenue avec la création de la signature québécoise SOCEN, un dépliant destiné à un large public, des canevas pour les présentations et les publications ainsi qu'une activité de sensibilisation pour les intervenants et les familles d'accueil. Cette dernière sera accessible à l'automne 2010 sur le site Web de l'Association des centres jeunesse du Québec.

Finalement, deux dossiers ont connu des dénouements prometteurs pour l'année qui débute. Une banque provinciale de données SOCEN sera créée et gérée conjointement par l'ACJQ et le Centre jeunesse

de Québec – Institut universitaire. Cette banque formée de toutes les évaluations de tous les enfants bénéficiant de l'approche SOCEN de tous les centres jeunesse nous offrira des portraits des enfants placés sur les plans individuel, régional et provincial. Elle permettra de suivre leur évolution aussi longtemps qu'ils seront desservis par les centres jeunesse. À l'heure actuelle, près de 500 enfants sont ou ont été accompagnés selon l'approche SOCEN. Enfin, cette banque permettra l'avancement de la connaissance par l'exploitation des données à des fins de recherche.

En dernier lieu, l'Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance (l'AOSAE), détentrice de la licence canadienne SOCEN, nous autorise à développer notre propre processus d'accréditation de nos formateurs et entend le reconnaître. Nous pourrions les former dès qu'ils auront été qualifiés par l'AOSAE.

### Cadre de référence « Un projet de vie, des racines pour la vie »

Le cadre de référence provincial sur les projets de vie, élaboré par l'Association des centres jeunesse du Québec, a fait l'objet dans la dernière année d'une formation de deux jours offerte par le MSSS. Elle a été développée par le Centre de formation de l'ACJQ. Cette formation, dispensée régionalement aux intervenants et aux gestionnaires des centres jeunesse, avait pour but l'appropriation du cadre de référence. Une activité de sensibilisation a été élaborée et diffusée auprès des familles d'accueil afin de les sensibiliser à la notion de projet de vie chez les enfants et les adolescents. Quelques régions termineront dans les prochains mois la diffusion de cette activité. Une autre activité de sensibilisation à l'intention des intervenants de réadaptation est en élaboration avec le MSSS et le Centre de formation de l'ACJQ. Celle-ci sera déployée au cours de la prochaine année.

L'ACJQ a collaboré aux outils élaborés en partenariat par le MSSS : l'affiche et l'aide-mémoire sur les projets de vie. L'ACJQ a contribué à définir des balises cliniques, juridiques et administratives.

### Des amendements proposés à la LSJPA touchant les adolescents contrevenants

En regard de la volonté annoncée du gouvernement fédéral de procéder à des amendements visant le durcissement de la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* (LSJPA), l'Association des centres jeunesse du Québec et ses partenaires ont réitéré par diverses représentations l'importance d'assurer le maintien d'un système de justice pénale pour adolescents distinct de celui des adultes et de préserver le modèle québécois de réadaptation et de réinsertion sociale qui a fait ses preuves.

Dans le cadre du dépôt du projet de loi C-4 du gouvernement fédéral, l'ACJQ a présenté un mémoire devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne à Ottawa. Ce mémoire visait notamment à mettre en garde les décideurs et à s'opposer aux changements envisagés touchant particulièrement l'objectif premier de réadaptation des jeunes, l'introduction des principes de dénonciation et de dissuasion



# Qualité

dans la détermination des peines et la levée de l'interdiction de publication de l'identité des jeunes lorsque l'adolescent est déclaré coupable d'une infraction avec violence.

L'ACJQ entend poursuivre ses représentations étant préoccupée des impacts qu'occasionneraient de tels amendements sur le modèle québécois en matière de justice pénale pour adolescents.

## **Évaluation de l'application de la LSJPA**

L'Association des centres jeunesse du Québec a participé au comité directeur pour l'évaluation de l'application de la LSJPA mis en place par le MSSS et le FQRSC. L'ACJQ a ainsi contribué à l'identification des besoins d'évaluation, à la préparation d'un appel de propositions pour la réalisation de la recherche ainsi qu'à l'évaluation de la pertinence des lettres d'intention soumises par les chercheurs.

## **Révision du régime québécois d'adoption**

L'Association des centres jeunesse du Québec a présenté son mémoire concernant l'avant-projet de loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale devant la Commission des institutions, le 14 janvier 2010.

Le Québec s'engage actuellement dans une importante réflexion sur la réforme du droit de l'adoption. L'ACJQ et les directeurs de la protection de la jeunesse ont accueilli favorablement l'avant-projet de loi attendu depuis longtemps. La modernisation des dispositions en matière d'adoption est souhaitée, particulièrement depuis l'entrée en vigueur en 2007 des dernières modifications de la LPJ, afin de mieux répondre aux situations vécues par certains enfants et diminuer les écarts entre les dispositions législatives actuelles et l'évolution des réalités sociales et familiales. Cet avant-projet de loi concerne aussi les antécédents et les retrouvailles faisant aussi partie des mandats des centres jeunesse.

## **Voyage d'études à Londres**

L'Association des centres jeunesse du Québec a participé en octobre 2009 à un voyage d'études à Londres afin d'échanger avec des chercheurs, des gestionnaires et des intervenants sur les services en place en matière d'adoption, les considérations cliniques liés au placement et à l'adoption de fratries ainsi que la planification concurrente des projets de vie.

L'ACJQ ainsi que les participants des centres jeunesse, du MSSS et de l'Université de Montréal ont pu porter un regard croisé sur les pratiques britanniques et québécoises. Les échanges et la documentation recueillie permettront de nourrir les réflexions dans les travaux en cours en matière d'adoption.

## **Protocole suicide et santé mentale**

Un bilan de l'implantation du protocole après neuf années de pratique a été déposé à la Conférence des directeurs généraux en février, de même que des recommandations concernant la coordination des activités, les ententes avec les partenaires, les conditions de soutien interne au centre jeunesse, l'instrumentation, la sensibilisation du personnel, la formation et les statistiques.

Le 13 et 14 mai 2010, la table des responsables du dossier suicide et de santé mentale a élaboré un plan d'action pour actualiser les recommandations adoptées à la Conférence des directeurs généraux.

Un projet de surveillance des morts violentes par suicide ou indéterminées chez les jeunes ayant reçu des services des centres jeunesse est présentement en élaboration. Avec comme partenaires

l'Université du Québec à Montréal, le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire et le CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent, le but de la recherche est de mieux comprendre cette problématique pour pouvoir mettre en place des systèmes de prévention mieux ciblés et efficaces qui contribueront à l'amélioration de la détection et de la prise en charge des jeunes à risque et de la pratique clinique auprès de ces jeunes.

## **L'hébergement en unité d'encadrement intensif**

Un comité conjoint MSSS et Association des centres jeunesse du Québec a été formé en février 2010. Le mandat du comité était de revoir, en lien avec la situation concernant les fugues dans les centres jeunesse, le Règlement sur les conditions du recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif, ainsi que la Grille d'orientation vers un programme de réadaptation avec hébergement dans une unité d'encadrement intensif, et de formuler des recommandations quant aux modifications qui seraient nécessaires.

Les travaux du comité sont complétés et les recommandations ont été déposées auprès des autorités concernées.

Un état de situation avant et après la modification de la LPJ a été fait. Les données recueillies dans le cadre de la deuxième phase de cette étude exploratoire permettent de décrire les caractéristiques sécuritaires des installations et l'accompagnement des jeunes dans les unités où il se fait de l'hébergement en encadrement intensif.

Un rapport préliminaire a été déposé au printemps 2010. Il permet de comparer les données recueillies avant l'entrée en vigueur de l'article 11.1.1 de la LPJ et du règlement et d'apprécier la nature et l'importance des changements effectués par les centres jeunesse, afin de développer de meilleures pratiques et de correspondre aux nouvelles exigences de la loi. Le rapport final de l'étude sera déposé au début de 2011.

## **La grille d'orientation**

Tous les centres jeunesse ont contribué à la constitution d'une banque provinciale de données sur les jeunes référés à l'hébergement dans une unité d'encadrement intensif. Actuellement, la banque contient les informations provenant de plus de 1 200 grilles d'orientation complétées. L'analyse des données recueillies permet de tracer un portrait des caractéristiques des jeunes référés en encadrement intensif, notamment au plan des vulnérabilités et des conduites problématiques.

Les travaux de normalisation des critères d'évaluation des jeunes référés à l'encadrement intensif sont complétés, la grille d'orientation a été modifiée en conséquence. La mise en application de cette grille est prévue à l'automne 2010.

## **Les normes architecturales en centre de réadaptation**

Afin de proposer des normes d'aménagement de l'espace qui seraient des références pour tout projet immobilier relatif aux centres de réadaptation des centres jeunesse, un comité de travail a été mis sur pied en collaboration avec la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ). Le mandat du comité consiste à préciser les caractéristiques architecturales et les normes d'aménagement fonctionnel de l'espace d'un centre de réadaptation, afin de répondre aux besoins actuels des jeunes et de leur famille, en cohérence avec les connaissances scientifiques et cliniques reconnues.

Luc Lapointe, *directeur-conseil*

Sophie Meunier, *conseillère*

Joanne Reid, *technicienne*



Des gens **pleins** de ressources

### Programme Qualification des jeunes

Le Programme Qualification des jeunes vise les jeunes hébergés en centre jeunesse, dès leur 16 ans, afin de prévenir leur marginalisation en leur proposant soit un programme d'étude ou un métier. Le but premier étant d'éviter la dépendance de l'État, la criminalité ou l'itinérance en leur montrant à développer leur autonomie.

À ce jour, le programme PQJ, qui jouit d'un soutien financier de la Stratégie d'action jeunesse (SAJ), a un ferme succès. C'est la raison pour laquelle le SAJ a accepté de développer de nouvelles places et d'élargir le programme à une clientèle âgée de 17 et 18 ans (groupe enrichi), dans sa stratégie 2009-2014.

Cette année a donc été une étape de développement afin de pouvoir répondre à ces nouvelles cibles. Les centres jeunesse ont donc procédé à l'embauche de plusieurs éducateurs et de gestionnaires. Il a aussi mis en place des rencontres de parrainage entre les différents centres jeunesse pour faciliter le déploiement et la cohérence du programme. De plus, la création d'outils cliniques et de communication dont le cahier virtuel, comprenant 5 signets, a favorisé la compréhension commune et le partage d'expertise.

Une délégation belge, intéressée par le programme est venue s'approprier nos façons de faire et a participé au Colloque « Des liens maintenant pour l'avenir » tenu en juin 2009.

Cette rencontre annuelle avait pour but de faire voir les bons coups et de les exporter d'un établissement à un autre tout en favorisant les échanges.

### Générateurs de données statistiques

En 2008, afin de soutenir les établissements dans leur démarche d'appréciation de la performance et dans leur rôle de représentations auprès des différentes instances du réseau, l'Association des centres jeunesse du Québec avait mis à la disposition des centres jeunesse trois applicatifs informatiques produits à partir d'Excel. Ceux-ci avaient pour objectif d'offrir aux membres des bases de données validées permettant de présenter de façon conviviale des données opérationnelles, statistiques et financières sur une base évolutive et comparative. Comme chaque année, la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles a procédé à la mise à jour de ces outils en y intégrant les données de 2009-2010. Il s'agit de « ADONIS-GESTRED », « ADONIS-Bilan DPJ » et « ADONIS-AS-471 ».

### Indicateurs financiers

Tout au long de l'année, beaucoup d'efforts ont été déployés par les directeurs des finances dans le but d'élaborer une série d'indicateurs financiers produits à partir de l'applicatif ADONIS-AS-471. Ainsi, six indicateurs et trente sous-indicateurs ont été analysés et traités à partir d'un contour financier calqué sur celui du MSSS dans le cadre de l'allocation des ressources. Ceux-ci font l'objet d'une dernière validation et d'une consultation provinciale. Ils seront disponibles dès l'automne 2010.

### Révision des centres d'activité

Dans le but d'harmoniser les pratiques comptables des centres jeunesse, plus particulièrement celles qui ont trait à l'imputation des dépenses aux fins de présentation dans le rapport financier annuel (AS-471), les directeurs des finances ont consacré beaucoup d'énergie à la révision et à l'interprétation des centres d'activité du manuel de gestion financière. Les nombreuses conférences téléphoniques ont permis de préciser plusieurs « zones grises » quant à l'interprétation de certaines définitions et ont abouti à l'identification de certaines dépenses spécifiques que l'on ne retrouve pas dans le manuel de gestion financière. L'ensemble de ces nouvelles précisions sera répertorié sous forme d'un guide qui devra être appliqué par l'ensemble des centres jeunesse et sera mis à jour annuellement par la Table provinciale des directeurs des finances. Cet exercice permettra d'améliorer la comparabilité des données financières et des indicateurs qui seront éventuellement répertoriés dans ADONIS-AS-471. Le guide sera disponible à l'automne 2010.

### Systèmes d'information

Les systèmes d'information tels que PIJ et SIRTF ont généré à eux seuls beaucoup d'activités et de projets. Tout d'abord, le déploiement des nouvelles versions de PIJ et de SIRTF ont eu lieu en mars 2010. Contrairement aux années antérieures, ces déploiements ont été gérés en mode « gestion de projet ». Les centres jeunesse et la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles se sont beaucoup investis dans le processus pour convenir de certains principes directeurs qui faciliteraient tout nouveau déploiement. Trois centres jeunesse, Batshaw, Montérégie et Montréal – Institut universitaire, se sont portés volontaires pour être des sites d'expérimentation avant le déploiement final. Plusieurs autres centres jeunesse ont participé aux tests d'acceptation à titre de collaborateurs et cela a été grandement apprécié de tous.

Rappelons que ce déploiement nécessitait au préalable la migration de certains serveurs. Il a été convenu d'élaborer le bilan en collaboration avec différents acteurs, afin de mieux comprendre les quelques difficultés rencontrées dans le processus de déploiement et de corriger le tir pour les déploiements futurs.

### La banque de données communes

Les superutilisateurs et l'ensemble des centres jeunesse ont poursuivi les travaux de développement en vue du déploiement officiel de la première transmission pour la BDC de PIJ, que ce soit pour les tests faits dans les trois sites-pilotes que sont les centres jeunesse de Québec-institut universitaire, de Laval et de la Mauricie et du Centre-du-Québec ou pour les travaux liés au processus d'alimentation, de validation, de corrections et de transmissions des entrepôts pour le cube informationnel. Plusieurs versions de l'EVT ont été produites et installées afin de traiter et de corriger les données dans les bases de données des centres jeunesse ou pour traiter les codes d'erreur générés par l'outil de validation de données. Ce processus a entraîné la mise à jour du

cadre normatif pour les domaines suivants : assignation, personne, LPJ, LSJPA, contentieux, PI/PSI, projet de vie et pilotage. De plus, plusieurs formations ont été offertes aux personnes désignées par les centres jeunesse afin de les initier à cet outil. Il est important de mentionner que la notion de « qualité de l'information » était au centre des préoccupations de tous les partenaires engagés dans ce projet d'entrevue. La Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles a été présente dans toutes les activités réalisées à ce jour. La transmission officielle est prévue en décembre 2010 avec le déploiement de la nouvelle version de PIJ.

## Refonte de PIJ/SIRTF

Les centres jeunesse sont toujours en attente d'un retour ministériel en ce qui a trait au projet de refonte de PIJ/SIRTF. Considérant l'urgence de faire évoluer PIJ dû à la vétusté de l'applicatif, le Comité d'orientation des ressources informationnelles (CORI) a déposé au comité directeur PIJ un document de réflexion intitulé « Rapport de suivi concernant le projet de refonte PIJ/SIRTF; pistes de réflexion et attentes soulevées par les membres du comité d'orientation des ressources informationnelles ». Ce document fait état du contexte de PIJ/SIRTF, des faiblesses au niveau des deux applications et des pistes de solutions en termes de conformité technologique, de conformité applicative de même qu'en termes d'évolution des besoins d'affaires. Ainsi, le CORI propose de procéder à une refonte graduelle, c'est-à-dire une refonte technologique et ensuite une refonte des besoins d'affaires. Consciente de l'urgence de rendre PIJ plus sécuritaire, la SOGIQUE, avec l'approbation du MSSS, a procédé à la mise à niveau technique de Système clientèle Jeunesse (SCJ) qui s'est déroulée en 2009-2010 pour les centres jeunesse.

## Demandes de changements PIJ

En 2009, un groupe de travail permanent a été créé par le comité des représentants PIJ, ayant pour mandat d'analyser systématiquement toutes les demandes de changement signalées durant l'année et de garantir une plus grande efficacité et cohérence entre le système clientèle et la formation des intervenants. Pour ce faire, le groupe de travail s'est doté d'un processus d'analyse des demandes de changement. Les critères de décision retenus pour prioriser les demandes ont été entérinés par l'ensemble des centres jeunesse et par le comité directeur PIJ. Il s'agit du critère de conformité aux lois et aux règlements, de celui de la conformité à la pratique, de celui de l'impact sur un grand nombre d'utilisateurs, de l'impact sur le dossier de l'utilisateur et enfin de l'impact sur la gestion financière.

## Gouvernance de PIJ/SIRTF

Tout au long de l'année, les centres jeunesse ont assuré une présence continue aux nombreuses tables provinciales de discussion qui assurent la pérennité des systèmes. Il s'agit principalement du comité directeur SIRTF, du comité directeur PIJ, du comité des représentants PIJ et du comité des superutilisateurs PIJ. La Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles était également présente pour représenter les intérêts communs des centres jeunesse et assurer la liaison avec les autres instances décisionnelles.

## Positionnement technologique sur l'infrastructure de PIJ

Le CORI était préoccupé par la nécessité de convenir d'orientations communes entre centres jeunesse pour faciliter tout nouveau déploiement de PIJ et SIRTF quant aux modes de déploiement, aux bases de données PIJ/SIRTF, aux serveurs d'application (COM+ pour PIJ et WEB pour SIRTF) et aux postes client PIJ. Les spécificités faisant consensus auprès des centres jeunesse ont été intégrées dans l'accord de niveaux de service 2009-2010. Il est convenu que ces spécificités seront revues annuellement par les membres du CORI.

## Audit de sécurité de PIJ

Les centres jeunesse ont été interpellés cette année par leur agence pour finaliser l'audit de PIJ, opération qui avait débuté en 2005. Ainsi, chaque responsable de la sécurité des actifs informationnels devait mettre à jour un ancien questionnaire de manière à refléter les nouvelles réalités de chaque établissement. Les résultats de cet audit démontrent que la totalité des centres jeunesse ont une politique de sécurité attachée à PIJ.

## Registre des enfants signalés

Dans le cadre des nouvelles dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse, l'instauration du Registre des enfants signalés a suscité un travail de collaboration qui sera utile aux directeurs de la protection de la jeunesse. Les centres jeunesse ont installé l'outil de transmission des données et le registre est en production depuis le 15 mai 2009.

## Régime de représentation des ressources intermédiaires et de type familial (PL-49)

Adopté en juin 2009, la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives* (PL-49) s'est avérée, lors de la dernière année, être au cœur des préoccupations de l'Association des centres jeunesse du Québec.

Déjà, dans le cadre des consultations particulières au PL-49, l'ACJQ s'était montrée réticente à son adoption en raison des risques de compromission de la stabilité des enfants, principe au cœur des nouvelles dispositions de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Désirant promouvoir l'importance des liens d'attachement et la stabilité des enfants, l'ACJQ a lancé une vaste campagne de sensibilisation et de consultation. Ainsi, le 17 mars 2010, plus de 80 intervenants de notre réseau se sont réunis afin de discuter des impacts futurs de la Loi et identifier différentes pistes de solution.

Les propos recueillis à la suite de cette journée seront utiles afin d'alimenter le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) dans le cadre de la négociation des toutes premières ententes collectives visant les ressources intermédiaires et les ressources de type familial. Tout au long de la prochaine année, l'ACJQ sera appelée à contribuer aux travaux entourant l'adoption de ses ententes collectives.



# Cohésion

## Outils pour la réévaluation des ressources intermédiaires

Les ressources intermédiaires jouent un rôle clé auprès des jeunes qui leur sont confiés par les centres jeunesse. En retour, les centres jeunesse ont à garantir que celles-ci répondent à des normes strictes de qualité, afin d'assurer la protection et le développement des jeunes qu'ils hébergent. Pour mieux suivre l'ensemble des paramètres liés à l'intervention (sphères : physique, assistance aux jeunes, collaboration, formation, soutien à la ressource, etc.), un comité provincial de répondants RI-RTF, se basant sur les travaux du Centre jeunesse de la Montérégie, a élaboré un ensemble d'outils (d'auto-appréciation et d'évaluation) permettant de tracer un portrait précis du milieu ainsi que des moyens d'intervention dont disposent les ressources intermédiaires. Le cahier de l'intervenant ressource pour l'*Appréciation des services rendus par la ressource intermédiaire* de groupe est la pièce maîtresse du processus de réévaluation. Il est conçu à la manière de l'Inventaire concernant le bien-être des enfants (ICBE). On y retrouve 45 items que les centres jeunesse évaluent de façon précise (5 items concernent l'environnement physique; 5 la réponse aux besoins fondamentaux des jeunes; 5 sur le milieu de vie; 5 sur les habiletés d'intervention, etc.). Pour faciliter l'évaluation de ces items, pour chacun d'eux, une description détaille quatre niveaux de réponse aux attentes : supérieur, conforme, faible et inadéquat. Il est ainsi possible de faire un scanning approfondi de la ressource, ce qui permettra aux centres jeunesse d'offrir un meilleur soutien afin s'assurer d'une réponse plus adaptée aux besoins des enfants.

## Avis et normes

Le comité des contentieux a contribué à la mise à jour des avis de l'Association des centres jeunesse du Québec et à leur transformation en normes. Le comité a entrepris des travaux de révision de l'ensemble des avis du comité des contentieux, depuis le début de son existence afin de commencer dans l'année qui vient, une mise à jour de certains de ces avis servant encore aujourd'hui à donner des orientations juridiques fondamentales aux centres jeunesse.

Le comité a ainsi déjà mis à jour le Manuel du gardien largement consulté autant par les avocats des contentieux que par les intervenants à l'application des mesures et par les intervenants ressources.

Des travaux sont en cours afin de mettre à jour et moderniser le Cadre de référence sur la confidentialité avec les médias, en collaboration avec le comité des communications et la Table des directeurs de la protection de la jeunesse.

## Standards de pratique des Commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS)

Les CLPQS ont travaillé, avec la Conférence des directeurs généraux des centres jeunesse, à définir le mandat de leur comité. Ils ont travaillé sur l'élaboration de tableaux en vue de proposer des standards de pratique propres aux fonctions des CLPQS en centre jeunesse.

## Accès à l'information

L'Association des centres jeunesse du Québec, le MSSS, ainsi que les autres associations et les fédérations d'établissements ont été interpellés afin de continuer leur participation à l'élaboration du projet de règlement du gouvernement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels par lequel les établissements seraient tenus de publier sur Internet des informations concernant leurs activités. Les responsables de l'accès à l'information des centres jeunesse ont été mis à contribution afin que ce règlement tienne compte de la réalité organisationnelle des établissements. Les travaux sont toujours en cours.

Les responsables de l'accès ont traité pas moins de quatre demandes d'accès à des renseignements d'ordre public et d'ordre provincial avec la collaboration de l'ACJQ.

## Soutien à l'implantation des modifications de la LPJ

De nombreuses actions ont été déployées par l'Association des centres jeunesse du Québec depuis juillet 2007, marquant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ).

L'équipe de soutien LPJ, mise en place par l'ACJQ en septembre 2007 en partenariat avec l'AQESSS et avec l'appui financier du MSSS, a terminé son mandat à la fin de juin 2009. Des services-conseils cliniques et juridiques ont ainsi été offerts pendant près de deux ans aux répondants LPJ identifiés dans les centres jeunesse et dans les centres de santé et de services sociaux, par le biais d'une ligne téléphonique sans frais. L'équipe a de plus contribué à l'élaboration du bulletin d'information *l'Info LPJ* ainsi que d'autres documents d'information.

Un septième et dernier numéro de *l'Info LPJ* en version française et anglaise a été publié et diffusé auprès des intervenants et des gestionnaires des centres jeunesse et des CSSS afin de les informer et de les sensibiliser aux développements cliniques et juridiques en regard de l'application des modifications à la LPJ.

Des documents d'orientation ont été révisés avec l'ensemble des directeurs de la protection de la jeunesse, dont le *Guide sur le choix du régime et des mesures*.

L'ACJQ a contribué aux travaux du MSSS sur la révision du Manuel de référence sur la protection de la jeunesse. L'exercice sera prochainement complété et les différentes fiches du manuel ont été mises en ligne au fur et à mesure sur le site intranet du MSSS.

Conjointement avec le MSSS, l'ACJQ a collaboré activement à l'élaboration des brochures d'information portant sur la tutelle et sur les projets de vie. La brochure sur la tutelle a été diffusée à l'ensemble des centres jeunesse et auprès des familles d'accueil. Celle sur les projets de vie sera bientôt disponible et vient préciser la notion et l'importance du projet de vie pour l'enfant.

Un bilan de l'utilisation du registre des enfants signalés a été réalisé afin de s'assurer d'une utilisation efficace de cet outil en conformité avec le règlement législatif prévu à cet effet.

# Cohésion

## **Système de soutien à la pratique (SSP)**

Des efforts particuliers ont été apportés dans la dernière année pour la mise en œuvre d'un plan d'action provincial visant l'utilisation optimale dans les centres jeunesse des modules du SSP à la réception et traitement du signalement de même qu'à l'évaluation. Une journée d'appropriation provinciale a été réalisée à l'intention des chefs de service des centres jeunesse pour ces secteurs. Un mécanisme de suivi et de soutien a aussi été mis en place auprès des porteurs de chaque région par le biais de conférences téléphoniques. Un comité de suivi provincial, sous la responsabilité de l'Association des centres jeunesse du Québec, s'assure de l'atteinte des objectifs du plan d'action. La prochaine année sera consacrée au déploiement du module Orientation dans les centres jeunesse.

Les modules RTS et Évaluation sont maintenant implantés et utilisés dans les 15 centres jeunesse utilisateurs. Nous avons atteint notre cible dans la dernière année d'un taux d'utilisation de plus de 75 % dans tous les centres jeunesse du Québec.

L'utilisation du SSP-RTS et Évaluation est prévu dans les standards de qualité de l'Offre de service 2007-2012 du MSSS pour les jeunes en difficulté.

## **Politique et procédures de transfert intercentres jeunesse**

Dans un souci d'harmonisation, de cohésion et de qualité des services offerts, la dernière année a donné lieu à diverses consultations auprès des centres jeunesse afin de finaliser la révision de la politique et des procédures de transfert intercentres jeunesse. Un comité provincial sous la responsabilité de l'Association des centres jeunesse du Québec et composé de représentants des centres jeunesse assure le suivi de l'application de la politique et des procédures ainsi que le soutien auprès des répondants des centres jeunesse. La politique a été adoptée par la Conférence des directeurs généraux en juin 2010.

## **Modalités administratives relatives à la politique et aux procédures de transfert intercentres jeunesse**

Dans le cadre de la révision de la politique et des procédures de transfert intercentres jeunesse, un groupe d'experts, mandatés par la Conférence des directeurs généraux, a procédé à l'analyse des impacts financiers potentiels pouvant découler d'une modification proposée dans la détermination de la responsabilité financière. L'exercice de consultation intertables a amené le comité de travail à proposer la création d'une section financière dans la politique ainsi que l'élaboration d'un guide complémentaire qui viendrait définir certaines règles et modalités administratives. Des travaux sont en cours et l'échéancier est prévu pour l'automne 2010.

## **Journées d'appropriation CJ – OJA**

L'Association des centres jeunesse du Québec s'est engagée dans la dernière année à l'élaboration et au déploiement d'une démarche conjointe de journées d'échanges Centres jeunesse et Organismes de justice alternative (OJA) sur le programme de sanctions extrajudiciaires. Ces journées tenues régionalement visent à assurer une compréhension commune et une appropriation des principes et des mécanismes prévus à l'Entente-cadre CJ-OJA. La tournée des régions se finalisera à l'automne prochain.

## **Calcul des peines**

Afin d'assurer la qualité et la cohésion des pratiques, une activité d'appropriation de deux jours sur le mode de gestion du calcul des peines a été offerte aux intervenants concernés du secteur LSJPA des centres jeunesse. L'activité, qui a été dispensée deux fois à Montréal et une fois à Québec, a permis de rejoindre plus de 45 participants.

## **Révision des processus et des procédures d'inscription des postulants à l'adoption**

Une démarche a été amorcée par l'Association des centres jeunesse du Québec et les centres jeunesse afin d'harmoniser les processus et les procédures d'inscription des postulants à l'adoption nationale et internationale dans un souci de qualité et de cohésion des pratiques. L'exercice sera finalisé dans la prochaine année.

## **Antécédents et retrouvailles**

Dans le but d'assurer l'harmonisation des pratiques et l'équité des services pour l'ensemble des régions concernant la recherche de parents biologiques et de personnes adoptées, l'Association des centres jeunesse du Québec a mis en place un comité provincial d'experts en matière de recherche d'antécédents afin de soutenir les centres jeunesse dans l'actualisation de leur mission à cet égard.

Le comité s'assurera d'intégrer les nouvelles mesures en regard des dispositions législatives concernant l'adoption qui pourraient être modifiées au cours de la prochaine année.

## **Le cadre de référence sur l'utilisation des mesures disciplinaires à l'égard des enfants**

Un cadre de référence relatif à l'utilisation des mesures disciplinaires à l'égard des enfants a été adopté par la Conférence des directeurs généraux en avril 2010.

Le cadre de référence vise notamment à soutenir et à guider les centres jeunesse dans l'élaboration, la révision et l'adoption d'un protocole régissant l'utilisation des mesures disciplinaires à l'égard des enfants. Il propose une définition des mesures applicables ainsi que des balises relatives à l'évaluation, l'autorisation et l'utilisation des mesures disciplinaires afin qu'elles soient appliquées dans l'intérêt des enfants, le respect de leurs droits, et des lois en vigueur ainsi que de la mission des centres jeunesse.

## **Les fugues des jeunes hébergés dans les ressources des centres jeunesse**

À la suite de l'adoption du Règlement sur les conditions du recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif, une augmentation du nombre de fugues dans les centres jeunesse a été observée. La diminution du nombre de jeunes hébergés en unité d'encadrement intensif, alors que ceux-ci se retrouvent dans les unités de vie régulières, où moins d'encadrement statique est présent, constituerait un des facteurs pouvant expliquer ce phénomène.

Un comité conjoint MSSS et Association des centres jeunesse du Québec a été formé en février 2010, le mandat du comité consiste à proposer au ministère de la Santé et des Services sociaux un cadre normatif portant sur :

- Une définition de la fugue qui sera commune à tous les centres jeunesse;
- Une convention de saisie unique des données sur les fugues qui sera appliquée à tous les centres jeunesse;
- Des modalités relatives à la saisie des données sur les fugues;
- Un outil commun de saisie de données.

## **Contribution financière au placement (CFP)**

En 2009-2010, les directeurs des finances s'étaient donnés, entre autres, comme priorité de réviser le guide d'interprétation de la contribution financière au placement et avaient confié ce mandat au Comité aviseur CFP. Ce comité a passé en revue toutes les activités liées à la gestion de la CFP et a proposé à la Table des directeurs financiers un premier état de situation sur l'univers financier de la CFP ainsi que 10 scénarios potentiels analysés selon différents enjeux : enjeu légal/juridique, enjeu financier, arrimage avec les raisons d'être initiales de la CFP, efficacité, équité, cohérence, éthique, niveau de compréhension de la clientèle, harmonisation/uniformisation des pratiques. Les résultats obtenus nous amènent à poursuivre notre réflexion pour 2010-2011.

Judith Laurier, *directrice-conseil*  
Martine Desprez, *adjointe*  
Cristine Tessier, *agente d'information*  
Élaine Thériault, *agente administrative*



Les filles des **com**munications



# Image

## Congrès de l'ACJQ 2010 : Jeunesse en tête. Au-delà du risque : les besoins de développement

L'Association des centres jeunesse du Québec a mis beaucoup d'énergie dans l'organisation du congrès conjoint ACJQ – 9<sup>e</sup> Conférence internationale S'occuper des enfants. Il se tiendra les 25, 26 et 27 octobre 2010 à Montréal. La journée du 27 octobre sera consacrée exclusivement à l'approche SOCEN (LAC) auprès des enfants placés en milieu substitut qui en est à son neuvième symposium international.

Ce congrès conjoint sera l'occasion d'aborder des enjeux spécifiques liés à l'évaluation des besoins des enfants et des jeunes, ainsi qu'aux stratégies à adopter pour y répondre. Ces enjeux spécifiques s'incarnent dans les sept thèmes suivants : les approches centrées sur les besoins de développement des enfants et des jeunes; le soutien à la parentalité; les approches intégrées; les approches participatives; la planification de l'intervention et des services; la qualité des services et les défis organisationnels. La stabilité et la continuité sont des préoccupations qui traverseront l'ensemble des sept thèmes du congrès.

Le volet international permettra de découvrir de nouvelles approches développées partout dans le monde et de mettre en perspective celles qui sont semblables dans d'autres provinces du Canada ou d'autres pays.

Les membres du comité de programme ont travaillé très fort dans le choix des thèmes, des conférences d'ouverture et de clôture ainsi que des conférences thématiques. Ils ont élaboré le formulaire pour les appels de proposition d'ateliers et d'affiches ainsi qu'une grille d'évaluation de ces propositions. Plus de 100 propositions d'ateliers de 45 minutes et 50 propositions d'ateliers de 90 minutes ont été reçues. Les membres du comité ont dû, compte tenu du grand nombre de propositions, faire des choix en fonction des critères de sélection préétablis.

Ce congrès sera une occasion unique de pouvoir explorer l'approche SOCEN actuellement en implantation dans plusieurs centres jeunesse.

## Bilan annuel DPJ-DP

Le bilan annuel des directeurs et directrices de la protection de la jeunesse a été produit et présenté aux médias pour une sixième année consécutive le 15 juin 2009. L'accent a été mis sur les 30 ans de la Loi sur la protection de la jeunesse tout en présentant également les données annuelles de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ), celles de la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* et des dispositions sur l'adoption.

Cet événement public, accompagné d'un document riche en information, permet de dresser un portrait significatif de la situation des enfants, des jeunes et des familles auprès de qui les centres jeunesse

interviennent quotidiennement. L'Association des centres jeunesse du Québec a profité de ce 30<sup>e</sup> anniversaire pour faire valoir l'évolution de l'application de cette loi en ajoutant des témoignages d'anciens directeurs de la protection de la jeunesse ayant travaillé auprès des enfants au cours des dernières décennies. Un autre volet majeur y a été intégré, celui des regards croisés retraçant la perception que les autres provinces ou les autres pays ont de notre système de protection, qui somme toute, est très avant-gardiste. Un regard positif qui est posé sur nos pratiques inspirant de nombreuses autres législations.

Rappelons que le bilan des directeurs de la protection de la jeunesse demeure le document le plus consulté sur le site de l'ACJQ. Il est devenu la vitrine de nos services et apparaît dorénavant comme une tradition incontournable aux yeux des médias, des décideurs et des nombreuses personnes s'intéressant de près ou de loin aux enfants, aux jeunes et aux familles en difficulté.



## La Semaine des centres jeunesse

Instaurée depuis déjà huit ans, la *Semaine des centres jeunesse* est dorénavant un événement incontournable qui a lieu chaque année au mois de novembre. La semaine se tient toujours du dimanche au samedi, durant la semaine qui comprend le 20 novembre, soit la *Journée mondiale de l'enfance*.

Cette semaine est une occasion pour les centres jeunesse d'organiser en ses murs des activités de reconnaissance pour le personnel. Elle permet de donner de la visibilité en faisant valoir l'expertise unique des professionnels travaillant sans relâche pour venir en aide aux jeunes et aux familles en difficulté. En 2009, la *Semaine des centres jeunesse* a été célébrée autour du thème *Pour eux, j'ai choisi le centre jeunesse*.

## Les centres jeunesse et les médias

### Le bottin des experts

Un nouveau service offert aux médias a été rendu disponible sur le site de l'Association des centres jeunesse du Québec en 2009. Il s'agit d'un bottin d'experts. Le comité provincial de communication de l'ACJQ a observé les sujets d'actualités et a ciblé les sujets d'intérêts les plus fréquemment couverts par les médias. Les répondants aux communications des centres jeunesse ont accepté de mettre leur nom et leurs coordonnées en référence afin de diriger les journalistes vers leurs experts. Le bottin est monté par sujet clé : par exemple, les abus sexuels, la négligence, l'adoption internationale pour ne nommer que ceux-là. Le journaliste clique sur son sujet et retrouve en référence une ou plusieurs sources de différentes régions du Québec. Ce nouvel outil a été mis en place dans le cadre de la stratégie de communication des centres jeunesse afin de se positionner comme experts en jeunesse en difficulté. Comme tout nouvel outil, il sera amélioré au fil de son utilisation. Pour le consulter : [www.acjq.qc.ca](http://www.acjq.qc.ca) sous la rubrique médias/bottin d'experts.

### Les médias en 2009-2010

Si certaines situations nous amènent à répondre aux questions des journalistes, il arrive aussi, selon le contexte, d'avoir l'occasion de nous positionner, de faire connaître notre parti pris pour les enfants vulnérables en interpellant les journalistes susceptibles de s'intéresser à des dossiers ayant des impacts réels sur la vie des enfants. Pour la période concernée, on peut, à titre d'exemple, penser à l'avant-projet de loi sur l'adoption ou à la syndicalisation des familles d'accueil. L'Association des centres jeunesse du Québec prend position publiquement dans différents dossiers relevant de son expertise, soit sous forme de communiqué ou de lettre ouverte.

Près de 100 demandes médiatiques ont été adressées directement à l'ACJQ au cours de la dernière année. Si l'ACJQ est dans l'incapacité de répondre à une demande spécifique, le journaliste est dirigé vers un centre jeunesse ou encore à l'instance concernée par le dossier. D'autres interventions sont faites en complément d'information provenant d'autres sources.

Voici le nombre recensé de diffusions concernant les centres jeunesse où l'ACJQ a participé directement à la transaction médiatique, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010.

Communiqués officiels :	15
Lettre ouverte :	1
Éditoriaux :	3
Articles recensés :	195 *
Grands dossiers :	3 **
Diffusion électronique recensée :	54 *

De plus, l'événement à lui seul, *Une route sans fin 2009*, a donné une revue de presse comprenant :

Publication d'articles :	56
Diffusions électroniques :	52

### Tournée éditoriale 2009-2010

Comme tous les ans, l'Association des centres jeunesse du Québec rencontre les équipes éditoriales des grands médias nationaux, laissant le soin aux centres jeunesse de rencontrer leurs médias régionaux. Cette année, l'ACJQ a décidé de sensibiliser les éditorialistes au sujet de l'impact de la situation économique sur les familles déjà vulnérables. Les enfants sont les premiers à subir les contrecoups des pertes d'emploi et de l'insécurité financière venant s'ajouter à la détresse des familles souvent aux prises avec d'autres problématiques sociales. Cette tournée permet à l'ACJQ de mettre l'emphase sur les législations ou les grands dossiers à surveiller au cours de l'année.

---

\* Ces chiffres sont des estimations qui sont basées uniquement sur les relations médias où l'ACJQ a eu un rôle à jouer. Ils n'incluent pas toutes les diffusions médiatiques transigées directement par les services des communications des centres jeunesse.

\*\* Les grands dossiers recensés sont des articles à plusieurs volets qui traitent d'un sujet plus spécifique, les adolescents contrevenants, l'adoption québécoise ou le défi de la main-d'oeuvre.

SEMAINE DES CENTRES JEUNESSE DU 16 AU 22 NOVEMBRE 2009

« Pour EUX, j'ai choisi le centre jeunesse »

GUILAUME RIVARD, ÉDUCATEUR / MIRELENE ROQUEL, AGENTE ADMINISTRATIVE / JEAN-CHRISTOPHE DUBOIS, ANALYSTE INFORMATIQUE  
 MICHÈLE GAGNE, DPJ / JEAN-PIERRE HOTTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL / THO BUI, TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION  
 CHRISTIAN ALLARD, PSYCHOÉDUCATEUR / PATRIK BÉGIN, AGENT D'INTERVENTION / BÉATRICE BLANCHETTE, TECHNIENNE EN ADMINISTRATION  
 MARIE-MÈLÈNE LAMBY, PSYCHOLOGUE / FRANÇOISE BRONFAR, TRAVAILLEUSE SOCIALE / M<sup>me</sup> DELUQUÉ MÈNAGER, AGENTE  
 SYLVAIN BLANCHETTE, ÉDUCATEUR / MOUNAB JEROMA, TECHNIENNE EN INFORMATIQUE / JOËLYNE LAVIGNÈRE, ÉDUCATEUR  
 DANIEL BÉGINVILLE, PRÉFET À L'ENTRETIEN / GUYLAINE LAMARCHE, RÉCEPTIONNISTE

Les centres jeunesse du Québec 1979-2009 30 ans de protection de l'enfance au Québec

### Une route sans fin

Activité de sensibilisation et de visibilité importante des centres jeunesse, *Une route sans fin* se veut un défi de vélo consistant à rouler au printemps les quelques 900 kilomètres entre l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. La 5<sup>e</sup> édition en 2009 a permis à plus de 1 000 jeunes recevant des services en protection de la jeunesse ou en délinquance et à leurs intervenants de vivre une expérience de mobilisation, d'engagement et de dépassement de soi.

Dans cette grande chaîne de solidarité interrégionale, c'est une belle image positive d'eux-mêmes qu'ils projettent, unis dans la même cause, soit celle de redonner espoir à la jeunesse en difficulté et de susciter l'engagement collectif à l'aide et à la protection des jeunes. Toutes les facettes de ce projet contribuent à changer leur histoire, à augmenter leur estime de soi et les amènent à envisager un avenir possible. La force de cette activité réside dans le fait que les jeunes ne pédalant pas peuvent participer à leur manière. Par exemple, un jeune d'un centre jeunesse a créé la bannière accrochée à leur arrivée au centre jeunesse. Cette fierté de dépassement de soi et de contribuer à cette activité mobilisatrice n'a pas de prix aux yeux des jeunes.

*Une route sans fin* est devenue, au fil des ans, un véhicule d'information positif pour les médias régionaux et nationaux (voir les médias 2009-2010). Elle s'avère une des activités les plus couvertes par les médias dans les centres jeunesse grâce à l'énergie des organisateurs et des répondants aux communications des centres jeunesse. L'Association des centres jeunesse du Québec contribue à sa visibilité en alimentant le site Web et en soutenant les communications au niveau national. Cette année, l'ACJQ a vu à la refonte du site [uneroutesansfin.org](http://uneroutesansfin.org) et cela a permis à plusieurs membres des centres jeunesse de suivre les jeunes et leurs collègues tout au long de leur parcours. Les commanditaires nationaux : l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et Costco ainsi que les nombreux partenaires régionaux ont permis la tenue de cette activité.

### Mission en Algérie

L'Association des centres jeunesse du Québec a été conviée à participer du 7 au 14 mai 2009 à une mission organisée et financée par l'Unicef sur la protection de l'enfance en Algérie.

Le séminaire organisé par le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté nationale à l'étranger réunissait plus de 150 intervenants et gestionnaires de l'Algérie. Il visait à porter un regard croisé sur les systèmes de protection de l'enfance de la Belgique, du Québec et de l'Algérie.

Les représentants algériens ont démontré un grand intérêt au modèle québécois en matière de protection de l'enfance.





# Partenariat

## La situation des enfants autochtones

L'Association des centres jeunesse du Québec participe au comité clinique avisier au sujet de la situation des enfants et des familles en difficulté parmi les communautés autochtones.

L'ACJQ a aussi poursuivi sa participation active dans les sous-comités (adoption, familles d'accueil, données opérationnelles) du Comité clinique des premières Nations du Québec. Une démarche de sensibilisation a notamment été effectuée auprès des centres jeunesse jouant un rôle dans l'accréditation des familles d'accueil destinées aux jeunes autochtones. L'objectif était de les inciter à assouplir leurs critères, à l'instar du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, pour prendre en compte les réalités culturelles et les particularités de milieu de vie des Premières nations. Un sondage sur l'évolution des modes d'accréditation est en cours et doit s'assurer de cerner les changements qui auront été apportés. Les DPJ ont aussi considéré la création d'une banque provinciale de parents autochtones potentiels pour des enfants issus des communautés des premières nations.

## La collaboration scientifique avec les partenaires canadiens, américains et européens (LBEC, American Humane, ONED, OEJAJ)

Plusieurs échanges ont eu lieu avec les représentants de l'OEJAJ et de l'ONED pour le développement d'une collaboration scientifique avec la Belgique et la France. L'Association des centres jeunesse du Québec et ses partenaires travaillent à l'organisation d'une journée d'échanges franco-québécoise sur le thème suivant : Quels référentiels pour le pilotage des politiques de protection de l'enfance ? Cette journée vise des échanges entre la France et le Québec sur les motifs ayant amené les changements à la LPJ, les impacts de ces changements et un repérage des pistes d'actions propices à l'utilisation, par les « milieux de pratique », de données probantes, généralement issues de l'analyse des données de gestion et de l'activité des services. De plus, l'ACJQ a participé, à l'automne 2009, à une mission en Angleterre et en Écosse afin de faire des échanges avec le ministère et les milieux pratiques sur l'application d'un modèle commun d'évaluation des besoins des jeunes et de leur famille lors de demande de services ou de références dans les services sociaux et de l'éducation (programme AIDES).

## Protecteur du citoyen

À l'automne 2009, le comité des CLPQS a réitéré sa rencontre annuelle avec le Protecteur du citoyen afin de partager leurs préoccupations communes dans le traitement des plaintes en centre jeunesse. Les deux parties ont échangé sur des sujets tels le traitement des plaintes en deuxième instance et l'intervention du protecteur du citoyen. Cette rencontre enrichissante de part et d'autre est devenue une rencontre annuelle incontournable.

## Secteur Expertise et médiation

Le comité expertise a entrepris, en collaboration avec le MSSS, un plan d'action afin d'améliorer les délais de production des expertises psychosociales. Ce plan d'action se développe sur quatre axes : la promotion, la formation, la supervision et le financement.

En ce qui a trait à la formation, le guide sur le témoignage de l'expert à la Cour, en soutien à la formation, a été distribué aux membres du comité expertise.

## Plan de cheminement vers l'autonomie

Mis en œuvre depuis juin 2009, le projet Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA) a comme mission d'offrir aux jeunes, de façon concertée, des conditions facilitant leur passage à la vie adulte.

Il s'agit de soutenir l'appropriation, par tous les intervenants de tous les secteurs d'intervention concernés, d'un processus et d'un outil communs d'évaluation de l'état de préparation à l'autonomie de tous les jeunes de 16 ans pris en charge. Par la suite, un plan adapté d'intervention est élaboré. Il vise à équiper le jeune pour franchir avec succès son passage à la vie adulte et de maximiser le potentiel de réussite de son intégration sociale. La perspective « d'empowerment » du jeune étant centrale : l'élaboration de son « Plan de cheminement vers l'autonomie » est donc au cœur de sa démarche d'autonomisation.

Le projet-pilote, d'une durée de trois ans, s'expérimente dans neuf régions du Québec. Au terme de l'an 1 du projet, la majorité des régions a adopté une stratégie de mise en œuvre. Les agents de liaison de l'Engagement jeunesse, accompagnés de la coordonnatrice à la mobilisation des partenaires, ont présenté le projet à leur comité directeur régional, aux instances de concertation et aux organismes au niveau local et régional afin d'inviter les partenaires intéressés à prendre part aux comités de travail PCA de leur région. La composition des comités se définit en favorisant une représentation des différents secteurs d'intervention. À cet effet, le projet suscite un vif intérêt et des acteurs des milieux de l'éducation, de l'emploi, de la santé et des services sociaux répondent favorablement à l'invitation qui leur est proposée. À ce jour, les thèmes abordés portent notamment, sur l'autonomie, le passage à la vie adulte, la continuité des services et le partenariat, et nous observons le développement d'une réelle synergie constructive entre les membres des comités provenant de divers horizons.

Au cours de la prochaine année, les travaux de chacune des régions s'actualiseront graduellement avec le soutien de la coordonnatrice à la mobilisation des partenaires (ACJQ). Quant à la coordination du développement et du soutien instrumental (ENAP), elle procèdera aux travaux portant sur l'outil *Portrait de l'autonomie* afin que son contenu tienne compte des préoccupations régionales des partenaires jeunesse.

Ce projet est soutenu financièrement par le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

Jean Caron, *coordonnateur*  
Ronald Chartrand, *conseiller*  
Pierre Lachance, *conseiller*  
André Lavergne, *coordonnateur*  
Amélie Morin, *conseillère*  
Ginette Sarrazin, *conseillère*



## Les collaborateurs

### Rapports avec les ordres professionnels

Une demande d'appui au COAMF afin d'organiser annuellement une journée officielle sur la médiation a été envoyée au gouvernement à la suite d'une résolution du conseil d'administration, adoptée en juin 2009. Quant à l'harmonisation des rapports entre les experts et les ordres professionnels, le comité expertise lancera l'invitation aux ordres professionnels pour bonifier les lignes directrices en matière d'expertise et de médiation conçues en collaboration par l'ACJQ et les ordres professionnels des travailleurs sociaux et des psychologues en 2006.

### Collecte de fonds du réseau Corus

Fort du succès d'une première collecte de fonds spontanée réalisée en 2008, les stations du Groupe Corus se sont unies en 2009 afin d'aider les jeunes pris en charge par les DPJ. Toutes les stations régionales de Corus ont participé à l'activité qui a servi à recueillir plus de 130 000 \$. Les dons offerts par le public ont permis de défrayer les coûts d'activités culturelles ou sportives étant destinées aux jeunes. Comme l'année précédente, une émission spéciale consacrée aux enfants des centres jeunesse a été diffusée sur la station 98,5 FM.

### Un pont vers demain avec l'Union des municipalités du Québec

En 2009, l'UMQ a mis de l'avant une activité de souscription au profit des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec. Le projet appelé « Un pont vers demain » vise à aider les jeunes quittant les centres jeunesse à 18 ans à vivre une transition harmonieuse vers la société et à valoriser leur rôle de citoyen. Dans le cadre de ses assises annuelles 2009, l'UMQ a remis un chèque de 10 000 \$ à la Fondation des Centres jeunesse de l'Outaouais. La somme a servi à offrir des bourses d'études aux jeunes désirant poursuivre des études postsecondaires dans la région de l'Outaouais. En plus du don, l'UMQ a offert une tribune exceptionnelle à une ancienne jeune des centres jeunesse venant témoigner de son vécu en centre jeunesse et de ses espoirs pour le futur. L'initiative vise à mettre en évidence le rôle des municipalités comme agent de changement.

### Opération Noël TVA

Pour une 3<sup>e</sup> année consécutive, le Noël TVA au profit des enfants en centre jeunesse s'est donné la mission d'apporter bonheur et réconfort à des milliers de jeunes dans le besoin partout dans la province. Grâce à l'initiative et la générosité du journaliste Harold Gagné, les téléspectateurs ont pu réaliser les souhaits d'enfants n'ayant pas la chance de passer Noël entourés de leur famille en offrant des dons en argent. De nombreux bénévoles des centres jeunesse en périphérie de Montréal ont donné de leur temps afin de répondre aux appels des donateurs. En plus d'amasser des dons, M. Gagné s'engage chaque année à réaliser des reportages touchants permettant de mieux comprendre la fragile réalité de ces jeunes. Les dons reçus ont été distribués en fonction de la provenance territoriale de ceux-ci.

### Accès à l'éducation

Après avoir fait une présentation dans 11 centres jeunesse, dans le but de présenter le programme canadien pour l'épargne-études, l'Association des centres jeunesse du Québec a convenu d'un projet de partenariat avec La Capitale et la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada. Il a comme objectif à long terme de permettre à des jeunes suivis par les centres jeunesse de poursuivre leurs études au-delà du secondaire 5.

Au programme canadien pour l'épargne-études et grâce à cette alliance est né celui de l'Accès à l'éducation. Cette initiative a pour objectif de permettre aux jeunes suivis par les centres jeunesse de poursuivre des études postsecondaires. Il permet de procéder à l'ouverture de REEE pour l'ensemble des jeunes nés après le 31 décembre 2003. L'ouverture d'un REEE, avec le soutien de La Capitale, donnera accès au Bon d'études du Canada, correspondant à un versement initial de 500 \$ et de 15 versements subséquents de 100 \$ pour chacun des enfants selon leur admissibilité. Le REEE demeurera ouvert pendant 35 ans. Si un jeune ne poursuit pas immédiatement ses études postsecondaires, la somme restera disponible jusqu'au jour où il reprendra ses études. L'ouverture de REEE donne aussi la possibilité à des souscripteurs d'investir des sommes additionnelles dans les REEE des enfants. Le projet est en implantation au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire et pourra être étendu à l'ensemble des centres jeunesse dès septembre 2010.

L'ACJQ, soucieuse de la problématique du décrochage scolaire, a déposé un mémoire le 5 novembre 2009 au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation sur l'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion.

### La Tablée des chefs

L'activité culinaire les *Ateliers du Frère Toc*, en partenariat avec *La Tablée des Chefs*, permet à des jeunes des centres jeunesse d'atteindre une autonomie alimentaire en tenant compte du choix, de la qualité et du coût des aliments dans un souci de régime nutritionnel équilibré. Ces ateliers offerts depuis le printemps 2008 sont présents dans huit centres jeunesse dont le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Bas-Saint-Laurent. L'activité sera déployée dans la totalité des centres jeunesse dès septembre 2010. Un manuel de l'enseignant ainsi qu'un cahier de l'élève, incluant les recettes et des conseils nutritionnels, ont été créés. Les *Ateliers du Frère Toc* sont une initiative de la *Tablée des chefs*.

### Corbeil Électroménagers et la cause

Les magasins Corbeil Électroménagers et les centres jeunesse s'associent dans le but d'aider les jeunes et leur famille. Lorsque vous achetez des appareils électroménagers chez Corbeil, ce dernier s'engage à récupérer vos anciens dans le but de les nettoyer et de les réparer si leur condition le permet. Ces appareils usagers en bon état sont, par la suite, livrés gracieusement chez les familles dans le besoin.

# Partenariat



Nos partenaires 2009-2010



identifiées par une personne désignée pour chacun des centres jeunesse. Deux clientèles sont particulièrement visées: les enfants maintenus dans leur milieu familial suivis par le DPJ et les jeunes de 18 ans quittant le centre jeunesse se préparant au passage à la vie autonome. Des publicités sous forme de feuillet, en versions française et anglaise, sont distribuées dans tous les magasins du Québec.

## Entente de collaboration CJ-OJA

Le projet d'entente de collaboration CJ-OJA finalisé et accepté par les deux réseaux a conduit les centres jeunesse et les organismes de justice alternative (OJA) à la signature de cette entente dans chacune des régions.

L'entente a pour objectif de confirmer les principes et les modalités de collaboration entre les centres jeunesse et les OJA notamment en regard des mesures extrajudiciaires appliquées par les policiers, des sanctions extrajudiciaires, des peines spécifiques et de l'application du Code de procédure pénale concernant les mineurs.

## Projets-pilotes de médiation pénale

Dans le cadre de collaborations entre l'Association des centres jeunesse du Québec et le Regroupement de justice alternative du Québec (ROJAJQ), la mise en place de projets-pilotes de médiation pénale s'est poursuivie dans quatre régions du Québec. Une journée d'appropriation a permis la sensibilisation et les échanges entre les intervenants et les gestionnaires des deux réseaux de ces régions. Le suivi des projets est assuré par le comité ACJQ-ROJAJQ et la Table des directeurs de la protection de la jeunesse – directeurs provinciaux (DPJ-DP).

## Protocole d'entente SCC - CNLC - ACJQ

Dans le cadre de l'application du protocole d'entente convenue avec le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles, une activité d'appropriation et d'échanges a eu lieu avec l'ensemble des répondants des réseaux concernés. Un tel protocole vise à établir des mécanismes de collaboration entre les organisations, conformément aux responsabilités respectives dans le cadre de l'application de la LSJPA.

## Adoption internationale

Les collaborations et la concertation des différents acteurs en matière d'adoption internationale se sont poursuivies dans la dernière année afin d'élaborer, sous la responsabilité du Secrétariat à l'adoption internationale (SAI), un guide de pratique faisant état d'orientations et de lignes directrices convenues entre les partenaires dans le but d'harmoniser les pratiques à travers le Québec.

Le guide sera finalisé dans les prochains mois et fera l'objet d'une activité d'appropriation auprès des différents partenaires.

## Fonds de soutien à l'adoption

Grâce à une entente entre l'Association des centres jeunesse du Québec et la Fondation Chagnon, le fonds de soutien à l'adoption a

accordé, dans la dernière année, un appui financier pour 43 enfants totalisant près de 155 000 \$ permettant ainsi de répondre à des besoins spécifiques de soins sur les plans physique et psychologique, de répit et de transport.

Rappelons que le fonds vise à soutenir l'adoption d'enfants placés présentant des besoins particuliers afin qu'ils puissent bénéficier d'une famille pour la vie. L'aide financière permet ainsi de lever certains obstacles et de favoriser l'adoption et son succès en soutenant à la fois l'enfant et la famille adoptive.

L'entente a été reconduite jusqu'en 2016.

## Regroupement des médecins et des infirmières

Lors du colloque organisé par le Regroupement des médecins et des infirmières travaillant en centre jeunesse, une présentation des résultats d'une étude réalisée auprès de la clientèle des centres jeunesse et portant sur les comportements sexuels, les drogues et les infections transmises sexuellement, par des médecins de la Direction de la santé publique de Montréal a été présentée. 45 participants étaient présents.

De plus, une formation portant sur les troubles sévères de personnalité, compréhension, diagnostic et traitement a été réalisée par un médecin de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec. 65 participants étaient présents.

## Projet d'étude sur la santé des adolescents hébergés en centre jeunesse

Un projet d'étude a été préparé avec le responsable en médecine de l'adolescence du Centre hospitalier Sainte-Justine.

Le but est d'évaluer l'état de santé des jeunes hébergés en centre jeunesse et d'évaluer la prise en charge des problèmes identifiés. L'étude pourra ainsi donner un aperçu des services de santé et des ressources à développer en fonction des besoins et contribuer à améliorer les pratiques en matière de santé en centre jeunesse.

Cette étude permettra de développer un outil utilisable quant aux modalités de dépistage, d'évaluation et de prise en charge des problèmes de santé. Elle débutera dans sept centres jeunesse après avoir été présentée au comité éthique du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire à l'automne.

Elle pourra aussi contribuer à répondre à la préoccupation au sujet des standards et de ratios d'investissement dans les ressources centre jeunesse en matière de santé.

## Accords de niveaux de service

Comme chaque année, la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles a participé aux travaux avec ses partenaires afin de convenir d'un accord de niveaux de service entre les centres jeunesse et le ministère d'une part et SOGIQUE, leur fournisseur de service, d'autre part. Deux accords ont été entérinés

Sylvie Desmarais, *directrice-conseil*  
Mathilde Benoît, *agente administrative*  
Christiane Patry, *conseillère*



L'équipe de **pro**tection

et signés : un pour PIJ et l'autre pour SIRTf. Tous deux contenaient une proposition de financement pour les volets soutien et entretien.

### La campagne sociétale **Bien grandir**

Lorsque la Fondation Lucie et André Chagnon a approché l'Association des centres jeunesse du Québec pour être partenaire de la campagne **Bien grandir**, l'ACJQ a tout de suite accepté.

La campagne visait à rappeler aux parents l'importance de leur rôle auprès de leur enfant entre 0 et 5 ans, plus particulièrement chez les petits entre 0 et 3 ans, étape cruciale du développement de l'enfant.

Plus d'un enfant sur trois est signalé aux directeurs de la protection de la jeunesse pour des motifs de négligence. Celle-ci touche particulièrement les petits entre 0 et 5 ans et peut entraîner des conséquences cognitives, physiques, comportementales et émotionnelles graves et permanentes, si elle n'est pas traitée à temps. Un enfant négligé est un enfant privé de choses ou de gestes dont il a absolument besoin pour se développer.

L'ACJQ a adhéré à cette campagne sociétale : stimuler l'enfant est essentiel pour le développement cognitif et affectif. Elle tient à rappeler les connaissances récentes sur l'attachement. Un enfant a besoin de se sentir en sécurité. Il se développera plus aisément s'il crée des liens d'attachement, d'où l'importance de la stabilité, au cœur des nouvelles dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse, entrées en vigueur en 2007.

Une intervention précoce dans les premières années de la vie d'un enfant contribue largement à éviter de développer des troubles de comportement, de sombrer dans la délinquance ou encore de décrocher sur le plan scolaire. Toutefois, l'ACJQ met en garde les citoyens et le gouvernement contre la notion que la prévention règlera tous les problèmes sociaux. Il faudra aussi continuer de dépister et de traiter les situations nécessitant une intervention plus spécialisée.

### Secrétariat à la jeunesse

L'Association des centres jeunesse du Québec a rencontré au printemps 2010, le nouveau secrétaire adjoint de la Stratégie d'action jeunesse dans le but de le familiariser aux réalités des jeunes des centres jeunesse et de faire le tour des projets de partenariat que nous avons en commun. Rappelons que la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 a reconduit le Programme Qualification des jeunes, ainsi que les équipes de prévention à risque suicidaire. Elle a accepté le nouveau mandat du programme PQJ enrichi chez les jeunes âgés de 17 à 19 ans. De plus, une nouvelle démarche est en déploiement, soit celle du Plan de cheminement vers l'autonomie, en collaboration avec Engagement jeunesse et l'ENAP. La rencontre a aussi permis de rappeler l'importance d'entreprendre les travaux concernant le projet pour les jeunes aux prises avec des troubles de toxicomanie.

La Stratégie d'action jeunesse est un partenaire important de l'ACJQ. Elle met en avant plan les jeunes en priorité des projets gouvernementaux.

## Événements et réalisations

- Colloque sur le passage à la vie adulte « Des liens maintenant pour l'avenir », 4 et 5 juin 2009 à Montréal
- Bilan DPJ-DP, Conférence de presse, 15 juin 2009
- Colloque des conseils d'administration des centres jeunesse, 1<sup>er</sup> octobre 2009
- Journées d'échanges et de planification concernant l'utilisation du système de soutien à la pratique (SSP) à l'intention des DPJ et des Chefs des services RTS et Évaluation/Orientation, 7 et 8 octobre 2009
- Journées d'études des contentieux et Journée des juristes en droit de la jeunesse, 3, 4 et 5 novembre 2009 à Montréal
- Commission parlementaire sur l'avant-projet de loi sur l'adoption, 14 janvier 2010
- Commission parlementaire sur le projet de loi 67 sur l'INESSS, 14 janvier 2010
- Activité d'appropriation du protocole d'entente convenue avec le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles conformément aux responsabilités respectives dans le cadre de l'application de la LSJPA, 25 février 2010
- Journées d'appropriation CJ-OJA déployées régionalement sur le programme de sanctions extrajudiciaires visant à assurer une compréhension commune et une appropriation des principes et mécanismes prévus à l'Entente-cadre CJ-OJA, mars 2010
- Activité d'appropriation de 2 jours sur le mode de gestion du calcul des peines en regard de la LSJPA offerte à Montréal et à Québec pour les intervenants concernés des centres jeunesse, mars 2010
- Mise à jour du Manuel du gardien et distribution d'un aide-mémoire

Yves Faucher, *directeur-conseil*  
Maude Gendron-Rolland, *agente de gestion*  
Benoit Ladouceur, *conseiller*  
Marlène Lowe, *agente administrative*  
Isabelle Sweeney, *agente de gestion*



Des ressources bien **humaines**



# Main-d'œuvre

## **Prends ta place... dans la vie d'un jeune**

Afin de mieux faire connaître la mission des centres jeunesse et, par le fait même, susciter l'attraction optimale des jeunes et des professionnels dans les établissements, l'Association des centres jeunesse du Québec a utilisé différents moyens pour diffuser sa campagne *Prends ta place... dans la vie d'un jeune*.

Comme principal outil, le développement du site Internet a permis, depuis son lancement d'accueillir plus de 10 000 visiteurs. Parmi ces visiteurs, 500 personnes de l'ACJQ ont laissé leurs coordonnées afin de recevoir, sur une base mensuelle, une *vignette d'intervention*. Ces vignettes permettent aux internautes de prendre connaissance du type d'interventions pratiquées par nos intervenants.

Il ne fait nul doute que le succès remporté par le site de l'ACJQ est notamment relié au positionnement de la campagne à l'intérieur du *Guide Choisir Secondaire/Collégial* et du *Guide Choisir Université*. Ces guides sont d'importants outils de référence pour les jeunes étudiants qui, au moment d'effectuer leur choix de carrière, sont à la recherche d'informations. Environ 50 % des personnes ayant répondu à un sondage en ligne affirment avoir consulté le site de l'ACJQ à la suite du visionnement de ces publicités.

Finalement, la mise en place de l'activité *Employé d'un jour* a permis à une centaine d'étudiants d'entreprendre des démarches afin d'effectuer un court stage au sein de l'un des centres jeunesse. Au programme : rencontres d'intervenants, présentation de vidéos, visite des installations, etc. Plusieurs maisons d'enseignement ont salué l'initiative.

Toutes ces démarches contribuent à présenter les centres jeunesse comme des employeurs de choix.

## **Interventions de l'ACJQ auprès des conseillers en orientation**

En considérant que près de 50 % des conseillers en orientation exercent leur pratique au sein du réseau de l'éducation, l'Association des centres jeunesse du Québec a récemment débuté certaines démarches afin de mieux leur faire connaître la mission ainsi que les emplois disponibles au sein des établissements. En raison de la grande influence qu'ont les conseillers en orientation auprès de jeunes adultes dans le cadre du développement de leur carrière, cette stratégie est un gage de succès.

Ainsi, parmi les différentes actions entreprises, l'ACJQ a participé au Salon des exposants du *Colloque des conseillers en orientation* en juin 2010. Cet événement, en réunissant plus de 600 participants provenant de l'ensemble des régions administratives du Québec, nous offrira la possibilité de positionner notre campagne *Prends ta place... dans la vie d'un jeune* auprès de cette clientèle cible.

## **L'identification des meilleures pratiques de rétention**

Grâce à la contribution financière du MSSS, l'Association des centres jeunesse du Québec a été en mesure de mettre sur pied un projet qui permettra d'identifier les motifs de départ des éducateurs et des agents de relations humaines. À ce jour, plusieurs groupes de discussion ont été mis en place afin d'élaborer un questionnaire distribué au personnel ayant fait le choix de quitter le réseau. Les résultats obtenus permettront d'identifier les meilleures pratiques de rétention ayant été développées par les centres jeunesse. En mars 2011, un plan d'action sera élaboré dans le but de suggérer aux établissements membres différentes pratiques novatrices qui sauront répondre aux besoins de nos intervenants et qui favorisera la rétention de ces derniers. L'importance de la stabilité des équipes de travail méritent toute l'attention portée à ce projet.

D'ici le dépôt du rapport final, l'équipe des ressources humaines de l'ACJQ et le sous-ministre adjoint à la Direction générale du personnel réseau et ministériel du MSSS tiendront une conférence dans le cadre de notre prochain congrès, sous le thème *Retenir pour mieux servir : comment conserver notre expertise ?* À ce moment, les conclusions intérimaires de l'étude seront présentées.

## **La relève au congrès 2010**

En 2008, lors du dernier Congrès de l'Association des centres jeunesse du Québec, tout son sens a été donné à la thématique, *ENSEMBLE! Parce que le Québec a besoin de tous ses jeunes*, en invitant plus de 250 étudiants issus des milieux universitaires et collégiaux à prendre part à ce grand événement.

L'année 2009 a été l'occasion de tracer un premier bilan de l'activité. En raison du succès obtenu, l'ACJQ renouvelle son invitation tout en adoptant une nouvelle formule pour son congrès Jeunesse en tête qui aura lieu en octobre 2010. Les étudiants collégiaux auront la chance d'assister à des conférences portant sur des projets développés en centre jeunesse et d'échanger avec des ambassadeurs chevronnés.

Pour les étudiants universitaires, la toute première édition du Tournoi universitaire des centres jeunesse leur permettra d'échanger, sous forme de compétitions amicales, sur leur contribution future à la cause des jeunes en difficulté. L'équipe gagnante sera révélée lors de la remise des Prix d'excellence.

Cette activité traduit la volonté de l'ACJQ de relever le défi d'attirer une main-d'œuvre suffisante en centre jeunesse.

## **Négociations dans le secteur de la santé et des services sociaux**

En raison de l'expiration des conventions collectives nationales du personnel salarié de notre réseau, l'Association des centres jeunesse du Québec a pris part aux nombreuses discussions entourant cette question. Grâce à sa présence au Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS), l'ACJQ a été en mesure de contribuer de façon significative aux orientations véhiculées dans le cadre du dépôt patronal. À ce sujet, il est important

Sandra Basel, *technicienne*  
Normand Brault, *coordonnateur*  
Sylvie Girard, *coordonnatrice*  
Denis Marois, *coordonnateur*  
Nathalie Turgeon, *coordonnatrice*



## Les joueurs du **centre**

de rappeler que trois orientations ont été mises de l'avant par le CPNSSS soit : assurer la disponibilité de la main-d'œuvre, optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières et actualiser les dispositions de la convention collective actuelle.

Cette contribution aux présents travaux mènera à la mise en place d'un règlement adapté à la situation particulière des centres jeunesse.

### **Code des professions et de la professionnalisation de la main-d'œuvre**

En juin 2009, le législateur adoptait la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (PL-21). Lors de son mémoire déposé en commission parlementaire, l'Association des centres jeunesse du Québec a affirmé qu'elle était favorable à l'identification d'actes réservés par certaines professions et à ce que son personnel qualifié soit membre d'un ordre professionnel.

En raison des impacts directs sur la main-d'œuvre, sur la continuité des services offerts en centre jeunesse et de l'entrée en vigueur progressive de la loi, lors de la dernière année, l'ACJQ a porté une grande attention à ce dossier. Avec la collaboration de ses établissements, elle a notamment participé activement à la mise en place d'une table pour l'analyse de la situation des techniciens.

Grâce aux représentations de l'ACJQ, une situation de bris de services devrait être évitée. À ce jour, différentes hypothèses sont étudiées afin que l'Office des professions détermine, par règlement, les normes de reconnaissance des droits acquis pour les personnes qui pratiquent déjà les activités jugées comme étant réservées.

### **Mémoire de l'ACJQ sur les balises encadrant les demandes d'accommodement (PL-94)**

Afin de répondre à l'invitation de la Commission des institutions, l'Association des centres jeunesse du Québec a rédigé un mémoire visant à commenter le projet de *loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'administration gouvernementale et dans certains établissements* (PL-94). Ce projet de loi vise autant les usagers que le personnel des centres jeunesse.

L'ACJQ a accueilli favorablement le projet de loi, car dans sa forme actuelle, il permet d'assurer la prise en considération des enjeux propres à la mission des centres jeunesse et surtout d'assurer, en tout temps, la protection des enfants. Malgré tout, l'ACJQ a suggéré différents moyens visant à assurer une exécution efficace de la Loi. Parmi ceux-ci, notons la recommandation visant à ce qu'en cas de discrimination, la victime présumée de cette discrimination soit clairement identifiée comme partie responsable de l'identification de l'accommodement approprié. Ceci permettra la mise en place de solutions individualisées et adaptées à chacune des situations.

Lors de la prochaine année, l'ACJQ suivra les travaux de la *Commission des institutions*.

### **Le Centre de formation**

Les travaux pour le développement du mandat Programme d'accueil et d'intégration des nouveaux intervenants (PAI-I) accordé au Centre de formation de l'Association des centres jeunesse du Québec par le MSSS à l'hiver 2009 ont été amorcés en septembre 2009. L'embauche d'un coordonnateur de programme et la mise en place d'un comité d'experts ont permis d'effectuer les travaux d'élaboration des modules du programme. Un processus de sélection rigoureux a permis de recruter une nouvelle équipe de formateurs dédiés à ce programme. Sous le vocable Programme de formation *Charlie*, la diffusion sera amorcée dès octobre 2010 dans l'ensemble des régions du Québec sous la supervision des agences et du MSSS.

En décembre 2009, le Centre de formation de l'ACJQ a obtenu le contrat du ministère de la Santé et des Services sociaux pour développer les contenus d'un nouveau programme de formation « *Le Programme d'encadrement clinique* », destiné au personnel d'encadrement supervisant les nouveaux intervenants inscrits au Programme « *CHARLIE* ». Ce nouveau programme comporte trois modules de formation : « *L'Organisation des services* », « *L'intervention* » et « *La Gestion de la demande en CSSS* ». Un comité d'experts, composé de cinq personnes, a commencé ses travaux sur le développement des contenus de ces formations en février 2010.

Le Centre de formation de l'ACJQ a terminé ses travaux reliés à la 2<sup>e</sup> phase de la formation « *Le Projet de vie* » soit la formation approfondie et l'activité de sensibilisation à l'intention des familles d'accueil. Le développement de la 3<sup>e</sup> phase est amorcé, soit l'activité de sensibilisation à l'intention du personnel de la réadaptation. Notre formation a aussi fait l'objet d'une activité de sensibilisation à l'intention du personnel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Finalement, les travaux en lien avec le second volet du mandat confié par la Table de concertation en matière de développement des compétences des intervenants jeunesse du MSSS sur les *Mesures restrictives de liberté* et qui concernent l'élaboration d'un module de formation sur *l'isolement et la contention* devraient débiter à l'automne 2010.

### **La continuité du PNF**

Créé au début de l'année 2009, le Centre de formation s'est inscrit dans la continuité du PNF avec l'appui et le soutien de la Conférence des directeurs généraux des centres jeunesse. Voici un résumé des réalisations au cours de la dernière année.

Au chapitre des réalisations du secteur gestion pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010, les éléments importants qui retiennent l'attention de l'Association des centres jeunesse du Québec sont les suivants. En 2009, le Centre de formation de l'ACJQ concluait une entente avec la Direction générale de la formation continue de l'Université Laval. Par cette entente, l'ACJQ souhaite reconnaître, encourager et soutenir le développement continu des compétences

Cédryc Viens, *agent administratif*  
Joannie Souriac, *agente administrative*  
Elisabeth Tardy, *agente administrative*



Une belle **relève**

## Main-d'œuvre

des gestionnaires engagés simultanément dans la réalisation des programmes de l'Université Laval et du Programme national de formation. Au cours de la dernière année, l'ACJQ a produit un dépliant pour diffuser l'information sur le contenu de cette entente et pour en faire la promotion auprès des cadres s'inscrivant à un certificat ou à une maîtrise de la DGFC de l'Université Laval.

Le déploiement du module spécifique 606 - *Gestion par résultats* a débuté en avril 2009. Le contenu de cette formation propose une approche novatrice dans notre façon de gérer. Il propose un changement majeur, celui de passer de la gestion d'objectifs de moyens à la gestion d'objectifs de résultats. Ce nouveau module suscite un grand intérêt de la part des participants. Il les amène à se centrer sur les résultats à atteindre en lien avec la mission et la raison d'être de l'établissement. Les participants à cette formation expriment un taux élevé de satisfaction.

La phase d'expérimentation du module spécifique *SP-606-Supervision* développé pour le personnel de soutien professionnel a débuté au printemps 2009. Les premières expérimentations nous permettent d'affirmer que le contenu de cette formation répond aux besoins des professionnels de soutien clinique autant pour les CSSS que pour les centres jeunesse.

Pour répondre aux besoins des professionnels de soutien clinique des CSSS, l'ACJQ a également développé un condensé des modules 501, 502 et 503 (module 506) étant offert comme prérequis au module *SP-600-Supervision*. Ce module est actuellement en période d'expérimentation.

Un projet pilote de formation a débuté au printemps 2009 avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec. Les gestionnaires de quatre communautés ont complété la formation pour les modules génériques de la série 500. Après cette expérimentation, un comité formé de représentants des Premières Nations, d'un formateur gestionnaire et du coordonnateur du volet gestion, a procédé à l'adaptation des contenus des modules de la série 500. Les prochains groupes de gestionnaires des Premières Nations recevront ces contenus adaptés à leur réalité.

Un autre projet pilote, débuté en 2008-2009, avec la Commission scolaire du Lac Abitibi, du CSSS des Aurores-Boréales de La Sarre et du Centre jeunesse de l'Abitibi Témiscamingue s'est poursuivi en 2009-2010. Le bilan et le suivi de cette expérimentation se feront au cours de la prochaine année.

À l'automne 2009, un nouveau comité a débuté la révision du guide de référence sur le transfert des apprentissages. Il travaille actuellement à la production d'un guide révisé et d'outils de référence pour soutenir les gestionnaires et les responsables de l'encadrement clinique dans leur rôle d'accompagnement des employés avant, pendant et après une formation.

Au cours de l'année 2009-2010, les travaux de mise à jour du module GPL 2 découlant de l'expérimentation ont été réalisés et le module a été inscrit en mode déploiement dans l'offre de service régulière du Centre de formation de l'ACJQ.

Au cours de la prochaine année, une démarche conjointe de révision des deux modules GPL 1 et GPL 2, avec nos partenaires de l'AQESSS, sera entreprise en vue de répondre de manière plus précise aux besoins et aux attentes des intervenants des CSSS à qui sont dédiés ces modules.

Dans le secteur réadaptation, Volet *Programme national de formation* du Centre de formation de l'ACJQ, l'expérimentation des modules GR 9, GR 10 et GR 11 amorcée au printemps 2009 s'est prolongée au cours de la présente année.

Les travaux relatifs au programme de formation sur les *Mesures restrictives de liberté* pour lequel le Centre de formation de l'ACJQ avait été mandaté, par la Table de concertation en matière de développement des compétences des intervenants jeunesse du MSSS, se sont poursuivis tout au long de la dernière année. Ainsi, le déploiement du premier module *L'hébergement dans une unité d'encadrement intensif dans les établissements du réseau des centres jeunesse* amorcé à l'hiver 2009 est prévu se poursuivre jusqu'en décembre 2010. La version anglaise de ce premier module a également été produite et la formation a ainsi pu être dispensée dans le réseau anglophone.

Les travaux d'élaboration du deuxième module *L'intervention de réadaptation dans une unité d'encadrement intensif* ont continué tout au long de l'année 2009. Rappelons que ce deuxième module du programme sur les *Mesures restrictives de liberté* est destiné principalement aux intervenants œuvrant dans les unités d'encadrement intensif. Une formation de trois jours destinée aux formateurs et aux formatrices qui dispenseront ce module dans les établissements du réseau des centres jeunesse s'est tenue au tout début de l'année 2010 et le déploiement de la formation a ainsi pu débuter en février 2010.

Dans le secteur des adolescents contrevenants, l'expérimentation du module GAC 2 « *L'évaluation différentielle des adolescents contrevenants* » s'est poursuivie et devrait se conclure à l'automne 2010. Mentionnons que quatre formatrices ont été embauchées cette année et sont présentement engagées dans le processus d'accréditation pour leur module respectif.

Au chapitre des modules spécifiques, le module 401 « *Pour une pratique centrée sur la théorie de l'attachement* » qui avait été en expérimentation durant l'année 2008-2009 est désormais inscrit dans l'offre de service régulière du Centre de formation de l'ACJQ. Ce module, qui était destiné à l'origine aux intervenants de réadaptation œuvrant dans des services d'hébergement, jouit d'une appréciation des plus positives de la part des participants. Des adaptations sont prévues afin de répondre à la demande d'autres secteurs d'intervention.

### Liste des publications et des activités

- Brochure Communiquer pour protéger les enfants, en collaboration avec le MSSS et l'AQESSS, mai 2009
- Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/ directeurs provinciaux 2009, juin 2009
- Rapport d'activités de l'ACJQ 2008-2009, octobre 2009
- Brochure sur la tutelle – Devenir tuteur dans le meilleur intérêt de l'enfant, en collaboration avec le MSSS, novembre 2009
- Dépliant : Plan de cheminement vers l'autonomie, mars 2010

### MÉMOIRES

- Mémoire de l'Association des centres jeunesse du Québec présenté à la Commission des affaires sociales sur le projet de loi n° 49 concernant les ressources intermédiaires et les ressources de type familial, juin 2009
- Mémoire de l'ACJQ présenté au conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation sur : L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion, novembre 2009
- Mémoire de l'ACJQ présenté à la commission de la santé et des services sociaux sur le projet de loi n° 67 sur l'Institut National d'Excellence en Santé et Services Sociaux, janvier 2010
- Mémoire de l'ACJQ présenté à la commission parlementaire sur l'avant-projet de loi modifiant le code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale, janvier 2010

### TRAFIC

- Numéro 37 – 29 mai 2009  
5<sup>e</sup> édition d'une route sans fin
- Numéro 38 – 16 octobre 2009  
La cause au cœur du défi du partenariat
- Numéro 39 – 11 décembre 2009  
20 ans après la convention des droits des enfants : la négligence omniprésente
- Numéro 40 – 12 mars 2010  
Une famille pour chaque enfant

### COMMUNIQUÉS

#### 2009

- Colloque sur le passage à la vie autonome des jeunes en difficulté à Montréal, 5 juin 2009
- Trente ans de connaissances et de compétences au service des enfants, 15 juin 2009
- L'Association des centres jeunesse du Québec se réjouit du plan de réussite scolaire, 9 septembre 2009
- L'Association des centres jeunesse du Québec désire la modernisation de la loi sur l'adoption, 6 octobre 2009
- L'Association des centres jeunesse du Québec partenaire de la campagne sociétale « Bien grandir », 7 octobre 2009
- Collecte de fonds Corus au profit des enfants de la DPJ, 22 octobre 2009
- Plus de 165 000 \$ amassés au profit des enfants de la DPJ, 2 novembre 2009
- De nombreuses raisons de souligner la Semaine des centres jeunesse, 16 novembre 2009
- Nouvelle brochure sur la tutelle en vertu de la loi sur la protection de la jeunesse, 23 novembre 2009
- L'Association des centres jeunesse du Québec offre désormais un bottin d'experts sur son site Web, 2 décembre 2009
- L'Association des centres jeunesse du Québec interpellée par le plan d'action sur l'itinérance, 14 décembre 2009

#### 2010

- Une famille pour chaque enfant, Lettre publiée dans *Le Devoir*, 13 janvier 2010
- L'Association des centres jeunesse du Québec souligne la contribution des travailleurs sociaux lors du 50<sup>e</sup> anniversaire de leur ordre professionnel, 5 février 2010
- L'Association des centres jeunesse du Québec et les directeurs de la protection de la jeunesse du Québec réclament la protection des enfants, des jeunes et de leur famille contre les impacts du jeu en ligne, 18 février 2010
- Renforcement LSJPA-PL C-4/Mise en garde des centres jeunesse, 18 mars 2010 (Version française - Version anglaise)
- Budget provincial 2010-2011/Une inquiétude demeure pour les enfants, les jeunes et les familles en difficulté, 30 mars 2010

### INFO-HEBDO

- Numéros 376 à 396



## L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC

**Produits et charges**

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apports de fonctionnement provenant de l'ensemble des centres jeunesse du Québec	<b>1 922 570</b>	1 807 456
Apports reportés affectés à des projets spéciaux	<b>4 450 202</b>	4 055 218
Produits reportés	<b>327 735</b>	559 265
Frais de gestion liés aux projets	<b>333 053</b>	344 554
Produits d'intérêts sur des actifs détenus à des fins de transaction	<b>14 462</b>	58 282
Autres	<b>28 541</b>	42 892
	<u><b>7 076 563</b></u>	<u>6 867 667</u>
<b>Charges</b>		
Dépenses de fonctionnement	<b>2 271 557</b>	2 252 032
Dépenses afférentes aux apports affectés à des projets spéciaux	<b>4 450 202</b>	4 055 218
Produits reportés	<b>327 735</b>	559 265
	<u><b>7 049 494</b></u>	<u>6 866 515</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant amortissement des immobilisations	<b>27 069</b>	1 152
Amortissement des immobilisations	<b>21 808</b>	31 188
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u><b>5 261</b></u>	<u>(30 036)</u>

## L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC

**Bilan**

au 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	<b>404 660</b>	36 734
Fonds commun de liquidités corporatives	<b>650 000</b>	2 300 000
Débiteurs	<b>1 420 553</b>	1 133 937
Frais payés d'avance	<b>4 524</b>	1 000
	<u><b>2 479 737</b></u>	<u>3 471 671</u>
Certificat de placement garanti, 0,85 %, échéant 2013	<b>1 900 000</b>	
Immobilisations	<b>44 646</b>	44 076
	<u><b>4 424 383</b></u>	<u>3 515 747</u>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	<b>811 661</b>	639 083
Apports et produits reportés		
Apports reportés affectés à des projets spéciaux	<b>2 759 519</b>	2 306 853
Contributions reportées	<b>21 439</b>	
Produits reportés	<b>651 588</b>	394 896
	<u><b>4 244 207</b></u>	<u>3 340 832</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Investis en immobilisations	<b>44 646</b>	44 076
Grevés d'affectations d'origine interne	<b>115 000</b>	115 000
Non grevés d'affectations	<b>20 530</b>	15 839
	<u><b>180 176</b></u>	<u>174 915</u>
	<u><b>4 424 383</b></u>	<u>3 515 747</u>

## L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC

**Évolution des actifs nets**

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

				2010	2009
	Investis en immobilisation	Grevés d'affectations d'origine interne	Non grevés d'affectations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	44 076	115 000	15 839	174 915	204 951
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(21 808)		27 069	5 261	(30 036)
Investissements en immobilisations	22 378		(22 378)		
Solde à la fin	44 646	115 000	20 530	180 176	174 915

## L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC

**Note complémentaire**

au 31 mars 2010

**APPORTS REPORTÉS AFFECTÉS À DES PROJETS SPÉCIAUX**

	Solde au début	Apports reçus	Apports affectés	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Fichier démographique (retrouvailles)	844	20 170	13 027	7 987
Projet intégration jeunesse (PIJ)	1 739	169 429	161 995	9 173
Centre de formation (PNF) et autres mandats du MSSS	680 939	1 483 200	1 748 311	415 828
Fonds de recherche ACJQ	52 168	124 330	66 081	110 417
Poursuite Qualification des jeunes en CJ	249 123	1 095 761	777 022	567 862
Développement d'outils d'intervention et mise en œuvre stratégie d'intervention de groupe		299 025	299 025	
Implantation de la <i>Loi sur le système de justice pénale</i> (LSJPA)	44 720		234	44 486
Encadrement à distance	8 636	800	9 264	172
Recherche – Approche milieu	5 258		5 258	
Tutelle subventionnée	423	290	712	1
Poursuite du projet SOCEN (S'occuper des enfants)	89 349	243 614	282 685	50 278
Plan national de communication	225 088	51 300	39 879	236 509
Soutien à l'implantation de la <i>Loi sur la protection de la jeunesse</i>	108 215		66 261	41 954
Fonds de soutien à l'adoption	160 078	100 000	175 878	84 200
Développement et autres activités	612 068	584 044	325 250	870 862
Accès à l'éducation (CWLC)	13 094	32 898	45 962	30
Projet CORI	13 620		182	13 438
Grille d'évaluation du développement (GED)	3 750			3 750
Promotion de la relève – Ressources humaines	24 743	42 501	8 230	59 014
Programme d'initiation aux arts du cirque	11 984	17 612	13 552	16 044
Plan de cheminement à la vie autonome		217 000	195 341	21 659
Développement des normes en réadaptation		44 022	28 138	15 884
Soutien aux établissements – Meilleures pratiques en rétention		92 250	27 607	64 643
Base de données communes – PIJ		123 600	160	123 440
Collaboration Marie-Vincent	1 013	161 023	160 148	1 888
	<b>2 306 852</b>	<b>4 902 869</b>	<b>4 450 202</b>	<b>2 759 519</b>



### RÉPARTITION DU PERSONNEL DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC AU 31 MARS 2010

Région	Nom de l'établissement	Nombre de cadres et de salariés
1	Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent	399
2	Le Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean	586
3	Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire	1 165
4	Le Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec	706
5	Centre jeunesse de l'Estrie	546
6	Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire	3 055
6	Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw	1 087
7	Centre jeunesse de l'Outaouais	500
8	Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue	417
9	Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord	278
11	Le Centre jeunesse Gaspésie/Les îles	212
12	Centre jeunesse Chaudière-Appalaches	644
13	Centre jeunesse de Laval	1 049
14	Les Centres jeunesse de Lanaudière	608
15	Centre jeunesse des Laurentides	836
16	Centre jeunesse de la Montérégie	1 777
Total		13 865

## LE PERSONNEL DE L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC 2009-2010

### Direction générale

**Jean-Pierre Hotte**, directeur général  
**Judith Laurier**, directrice-conseil aux communications  
**Danielle Souriac**, responsable administrative  
**Céline Boivin**, technicienne en administration  
**Danielle Carrier**, adjointe administrative  
**Martine Desprez**, adjointe aux communications  
**Cristine Tessier**, agente d'information\*  
**Élaine Thériault**, agente administrative  
**Isabelle Vohoang**, technicienne en administration  
**Christiane Côté**, agente administrative\*

### Protection de la jeunesse, LSJPA et adoption

**Sylvie Desmarais**, directrice-conseil  
**Mathilde Benoît**, agente administrative  
**Christiane Patry**, conseillère en protection de la jeunesse\*

### Affaires juridiques

**Pascale Berardino**, directrice-conseil  
**Anne-Marie Mwanza**, agente administrative

### Services à la clientèle

**Jean Boislard**, directeur-conseil  
**Jean Boudreau**, directeur-conseil par intérim\*  
**Jean Caron**, coordonnateur PQJ\*  
**Ronald Chartrand**, conseiller, regroupement des médecins, protocole suicide et santé mentale, accès à l'éducation, CWLC\*  
**Myriam Cordellier**, Agente administrative  
**Jean Desmarais**, conseiller PQJ\*  
**Pierre Lachance**, conseiller réadaptation\*  
**André Lavergne**, coordonnateur PQJ\*  
**Amélie Morin**, conseillère Plan de cheminement vers l'autonomie\*  
**Ginette Sarrazin**, conseillère SOCEN\*  
**Élaine Thériault**, agente administrative

### Services professionnels

**Claudia Tremblay**, directrice-conseil  
**Stéphane Duval**, agent de planification de programmation et de recherche\*  
**Camille Reid**, agente administrative

### Ressources humaines

**Yves Faucher**, directeur-conseil  
**Benoît Ladouceur**, conseiller en ressources humaines  
**Maude Gendron-Rolland**, agente de gestion en ressources humaines\*  
**Marlène Lowe**, agente administrative  
**Isabelle Sweeney**, agente de gestion en ressources humaines\*

### Ressources financières, matérielles et informationnelles

**Luc Lapointe**, directeur-conseil  
**Sophie Meunier**, conseillère en gestion financière\*  
**Anne-Marie Mwanza**, agente administrative  
**Joanne Reid**, technicienne en informatique\*

### Centre de formation

**Yves Faucher**, directeur-conseil  
**Sandra Basel**, technicienne en administration  
**Normand Brault**, coordonnateur, encadrement intensif, 1<sup>re</sup> ligne, réadaptation, jeunes contrevenants\*  
**Sylvie Girard**, coordonnatrice projet de vie et protection de la jeunesse\*  
**Denis Marois**, coordonnateur encadrement clinique, gestion\*  
**Joannie Souriac**, agente administrative  
**Elisabeth Tardy**, agente administrative  
**Nathalie Turgeon**, coordonnatrice Charlie\*  
**Cédryc Viens**, agent administratif

### Formateurs\*

Elayne Aber  
Jacques Adam  
Robert-André Adam  
Pierre Beaubien  
Isabelle Beaulieu  
Diane Béland  
Daniel Breton  
Alain Brillon  
Pierrette Brisson  
Pierre Brunet  
Annie Carson-Tempier  
Caudette Cossette-Dessureault  
Immaculata Circelli  
Carole Côté  
Chantale Couturier  
Pierre Deschamps  
Lise Durocher  
Adélia Ferreira  
Lorraine Filion  
Marcel Gauthier  
Chantal Gélinas  
Martine Goulet  
Pierre Hamel  
Nancy La Plante  
Chantal Lachance  
Maude Lacour  
Benoît Lamarche  
Andrée Lanctôt  
Carole Laquerre  
Hélène Le Blanc  
Nathalie Leblanc  
Denis Lefebvre  
Monique F. Lord  
Liliane Mercier  
Aldo Morrone  
Jacques Olivier  
Richard Paradis  
Marielle Pelletier  
Jacques Plamondon  
Christine Renard  
Juliette Simard  
Éric St-Laurent  
Vivianne Topalian  
Michael Udy  
Carolle Vallée



\* Statut : Contractuel

## SIGNALEMENTS, INTERVENTIONS ET SERVICES DANS L'ENSEMBLE DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC

1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010 <sup>1</sup>

### **Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)**

<b>Signalements traités</b>	<b>70 716</b>	
Signalements retenus	30 620	[43,3%]
Signalements non retenus	40 096	[56,7 %]

### **Nombre d'enfants pris en charge par le DPJ selon les problématiques (Décision : sécurité et développement compromis)**

Négligence et autres*	20 067	[66,5 %]
Troubles de comportement sérieux	4 985	[16,5 %]
Abandon	2 123	[7 %]
Abus physiques	2 090	[7 %]
Abus sexuels	912	[3 %]

### **Milieu de vie des enfants**

#### **Nombre d'enfants placés au 31 mars 2010**

Familles d'accueil (ressources de type familial)	6 583
Ressources institutionnelles (ressources intermédiaires, centres de réadaptation)	2 679
Confiés à un tiers significatif	1 849
Autres ressources non institutionnelles	70

Plus d'un enfant sur deux recevant des services dans le cadre de la LPJ sont suivis dans leur propre milieu naturel.

### **L'adoption**

Nombre d'adoptions québécoises	312
Nombre d'adoptions internationales effectuées par un centre jeunesse <sup>2</sup>	452

**Recherche d'antécédents réalisée et terminée durant l'année** 899

**Retrouvailles réalisées et terminées durant l'année** 1 018

### **Adolescents contrevenants ayant reçu des services du directeur provincial en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents**

Nombre de filles	2 722
Nombre de garçons	12 283
Total	15 005

### **Évaluations/orientations réalisées dans le cadre du programme de sanctions extrajudiciaires**

Décisions d'orientation	
Arrêt d'intervention	460
Référence au procureur aux poursuites criminelles et pénales	1 306
Sanctions extrajudiciaires	5 400

Rapports prédécisionnels demandés par la Cour du Québec  
Chambre de la jeunesse 1 363

\* Négligence et autres incluent les mauvais traitements psychologiques, le risque sérieux de négligence, le risque sérieux d'abus physique et le risque sérieux d'abus sexuel.

<sup>1</sup> Toutes les données ont fait l'objet d'une consultation et d'une validation auprès des centres jeunesse. Elles sont tirées du bilan des DPJ 2010, les centres jeunesse du Québec, 2010.

<sup>2</sup> Source : Secrétariat à l'adoption internationale  
Ces données réfèrent au nombre d'adoptions internationales pour lesquelles une lettre de non-opposition a été émise par le SAI et pour lesquelles l'évaluation des postulants a été effectuée sous la responsabilité du DPJ.





Association des  
centres jeunesse  
du Québec

1001, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 410  
Montréal (Québec) H3A 3C8  
Téléphone : 514 842-5181  
Télécopieur : 514 842-4834

**[www.acjq.qc.ca](http://www.acjq.qc.ca)**

ISBN : 978-2-89394-083-0